



Livre

1982

Published version

Open Access

This is the published version of the publication, made available in accordance with the publisher's policy.

La délinquance juvénile stigmatisée

Pingeon, Didier

How to cite

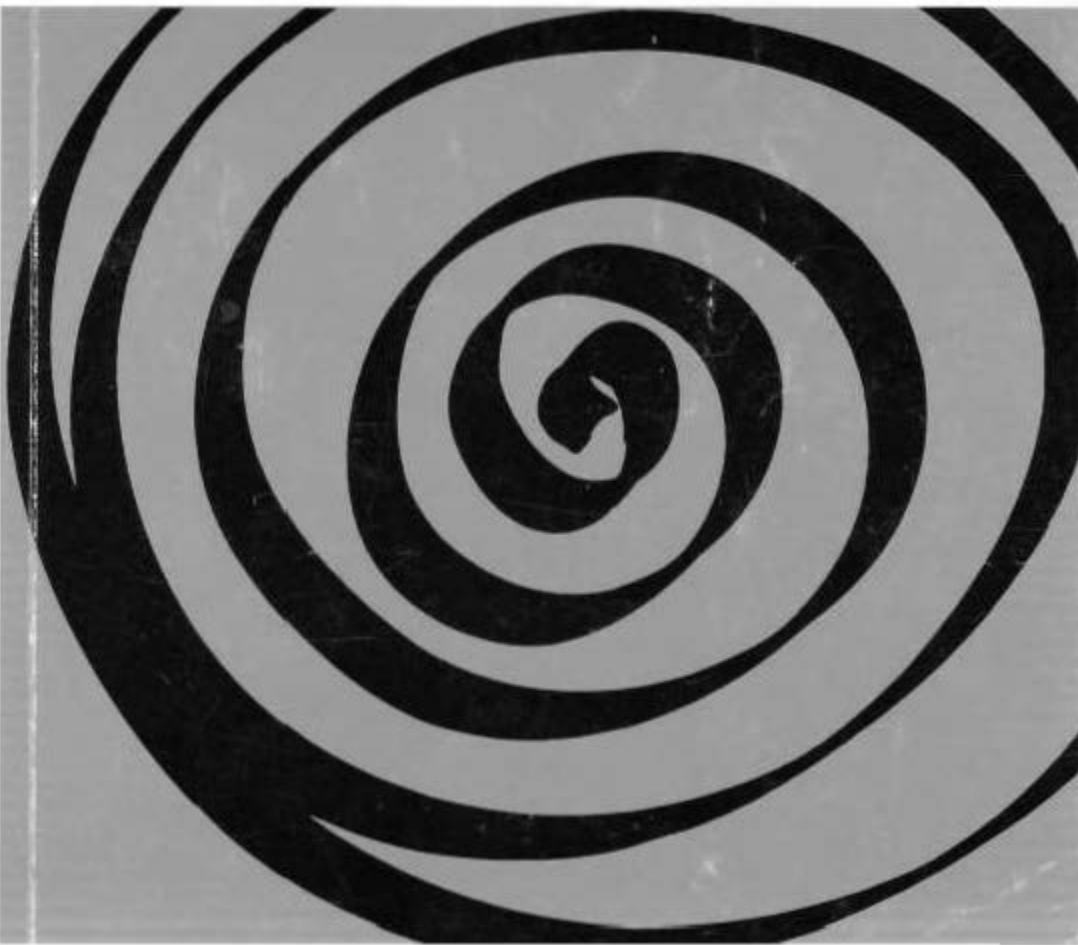
PINGEON, Didier. La délinquance juvénile stigmatisée. Genève : Université de Genève, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, 1982. (Cahiers de la Section des sciences de l'éducation. Pratiques et théorie)

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:33398>

DIDIER PINGEON

**LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE
STIGMATISÉE**

Cahier N° 27



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

LA DELINQUANCE JUVENILE STIGMATISEE

Didier Pingeon

Cahier No 27

Pour toute correspondance :

Section des Sciences de l'Éducation

UN 11

1211 – Genève 4 (Suisse)

MAI 1982

Table des matières

● Avant-propos	1
● En guise d'introduction	3
● Première partie : LES DIX STIGMATES	
1. DU CONFORMISME	7
2. DE LA CLASSIFICATION	15
3. DE LA PSYCHIATRISATION	23
4. DE LA PENALISATION	29
5. DE LA MINORISATION	37
6. DE LA SEGREGATION	43
7. DE LA VIOLENCE	49
8. DU SYNDROME D'APPROPRIATION	55
9. DE LA DISCIPLINARITE	65
10. DE L'ASSISTANCE	73
● Deuxième partie : AVANT-PROPOS A UNE OUVERTURE VERS D'AUTRES STRATEGIES	81
● En guise de conclusion provisoire	95

AVANT-PROPOS

J'écrivais en 1978, sous un titre volontairement ambigu – La délinquance juvénile comme alternative à la répression – une réflexion en forme de plaidoyer. Il y avait en moi quelque chose de provocateur dont les arguments se puisaient alors dans mon propre rapport à la déviance, dans le vif de l'expérience d'un voyage ou travers des réseaux de prise en charge, dans la rencontre avec un autre que je croyais différent, mais malgré tout acceptable : le jeune délinquant. En fait ce délinquant ne l'était que par les "vertus de la loi". Au-delà...

Mon ton d'alors, polémique, subjectif par moments, m'a valu quelques critiques, et quelques éloges, pour la même raison : je dérangeais un bon nombre de schémas conceptuels confortables et rassurants. Je reconnaissais volontiers la témérité de mon entreprise, mais je plaide non coupable puisque j'appelais à davantage de tatonnements.

Aujourd'hui, je ne suis pas pour autant assagi. Pire, jeerais pouvoir réécrire les thèmes qui me sont chers avec un peu plus de pertinence, avec, me semble-t-il, plus d'arguments déterminants, parce que trouvant leur légitimité dans des recherches et des pratiques actuelles.

Il subsiste néanmoins quelque chose du plaidoyer dans ce nouvel écrit, parce que l'histoire n'oublie pas si vite cette parole de Shakespeare : "Est-il quelque loi qui puisse t'enrichir ? Eh bien, romps avec elle."

La publication de 1978 étant épuisée, fallait-il la rééditer ? Je pense trois ans plus tard que les hasards de la vente ne peuvent que me convaincre de récidiver dans une écriture qui ne renie pas le passé, mais qui le réactualise. Au fil du temps, ce qui jadis était impression devient logique, ce qui était subjectivité tend à devenir démonstration.

J'ai longtemps recherché le titre évocateur qui serait "vendable" selon les lois perverses du marketing. Mon imagination trahie par

les processus de séduction a fait naître des titres tels que "La délinquance : stratégie oblique", ou "La délinquance : question de points de vue", ou encore "Délinquance exprimée et délinquance réprimée". En fin de compte, cette démarche de peaufinage de titre m'a appris qu'elle relevait plus du narcissisme de l'auteur que de la définition du contenu réel. La prise de conscience de ce piège m'a amené au seul titre traduisant l'essentiel de mes préoccupations : LA DELINQUANCE STIGMATISEE.

C'est parce que la délinquance puise sa légitimité dans la dévalorisation, la frustration et l'injustice que je me refuse et me refuserai toujours à avoir une quelconque complicité avec les porteurs d'intolérance, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent, qu'ils soient du côté de la norme ou hors-la-loi, qu'ils soient admis ou impies. A cette fin, je m'approprie ce mot d'Oscar Wilde : "Il ne faut pas traiter les hommes selon les règles mais comme s'ils étaient des exceptions." Peut-être est-ce là le sens de cette modeste contribution à la compréhension de la délinquance juvénile.

EN GUISE D'INTRODUCTION

L'objectivité en sciences humaines est de fait une objectivation de la subjectivité, parce que de toute rencontre émerge un processus interrelationnel, et que l'interrelation modifie autant l'observateur que l'observé.

De plus, le regard que je porte sur un individu quel qu'il soit n'est jamais neutre. Même rassuré par une perspective scientifique, il est chargé d'une intention de vie ou de mort, suivant qu'il a décidé de souligner le positif ou le négatif de l'être. Or il se trouve que neuf fois sur dix, dans l'étude des individus exceptionnels et/ou en situation exceptionnelle, tout se décoda en termes de manque, de déficit, de déficience, de handicap, autant d'expressions mortifères, d'étiquettes destructrices.

Le risque donc d'un tel écrit est que ce que je crois être ma connaissance s'exerce sur des individus déjà classés comme faisant problème. Pourtant, je prends pouvoir sur eux, avant même d'avoir commencé ma dissertation, alors que ma préoccupation essentielle est que celui qu'on dénomme l'usager retrouve tout son pouvoir. Pourtant, comme le dit Tony Loiné : "Un destin humain déjoue toujours les réductions que la connaissance essaie de lui imposer." Il s'agit donc d'éviter de se bâtir des schémas conceptuels confortables, afin de mettre la déviance au bénéfice de sa propre responsabilité, sinon du doute.

Il est certain que certains individus souffrent, et qu'on ne peut éluder cette souffrance. Le vingtième siècle a inventé le terme mal-être pour qualifier cela. Mais de plus en plus, il apparaît que nous faisons fausse route si nous nous contentons d'expliquer le mal-être soit en nous référant strictement à l'espace individuel, en injectant à hautes doses nos schémas psychologiques, soit en nous appuyant exclusivement sur l'espace social, avec des concepts sociologues. On ne peut réduire le mal-être à un problème d'OEdipe ou à un problème de classes. La seule issue qui ne soit ni mortifère, ni fataliste, réside dans l'étude de l'espace des inter-

actions entre l'individuel et le social, qui seul désigne les différences et les inégalités. C'est là l'espace des stigmates.

Entrer dans la toxicomanie et son marché, renforcer son existence au travers de la récurrence, se laisser solliciter par la promesse d'autres sensations, se réfugier dans un monde fait d'espoir et d'oubli, jouer un contre-théâtre face à la comédie humaine, transgresser pour éprouver l'en-face et prendre la mesure de son identité, flirter avec la mort pour revendiquer la vie, se situer en contre-violence face à des violences préexistantes, choisir la dépendance admise, tout cela relève d'une interaction spécifique entre un individu avec son histoire et un groupe social avec son patrimoine.

La délinquance n'existe qu'au travers d'une définition juridique, de même que la maladie mentale n'existe qu'au travers d'une définition médicale. Il n'y a ni délinquance, ni maladie mentale, il n'y a que des problèmes existentiels, des stratégies obliques signant la qualité de l'interaction entre un individu et son environnement.

Mais lorsqu'il y a stratégie oblique, l'environnement sécrète des réponses qui, s'adressant à la folie, à la délinquance ou à quelque déviance que ce soit, sont stigmatisantes, en d'autres termes des réponses qui laissent des traces souvent indélébiles, des marques avilissantes, déshonorantes. Imprimer insidieusement sur le déviant le sceau de la désapprobation, graver des stigmates sur ceux qui sont différents ou dissidents est quelque chose qui ne s'efface guère, ou si peu. C'est précisément l'objet de ce travail de faire l'inventaire de ces processus de stigmatisation.

Première partie

LES DIX STIGMATES

Stignate premier
DU CONFORMISME

"Les gens sans imagination ont
besoin que les autres mènent une
vie régulière."
Boris Vian

Dès l'orée du temps, dès le moment où des êtres se sont regroupés pour survivre, la mise en commun des forces et des idées n'a pu se faire qu'au travers d'un premier consensus, et portant d'une première norme. La norme originelle étant posée, l'anormal était défini. Le premier cadre étant tracé, la première loi édictée, la déviance était née. Et l'histoire ne s'arrêtait pas à des définitions, il fallait bien qu'à chaque acte déviant corresponde une mesure de protection, d'autodéfense. La loi précédant la déviance, on peut même suspecter qu'elle ne sert pas seulement à protéger, mais aussi à générer et à repérer un groupe déviant. D. Cooper parle d'ailleurs d'un "besoin métropolitique de créer des groupes de personnes invalidées, de différentes sortes, afin que la société concernée soit, quant à elle, rassurée sur sa rectitude essentielle" (1).

Vengeance privée ou collective, expiation, exclusion, réparation, dédommagement, autant de rejets du mariage entre consensus et protection.

Pourtant, comment se définit la déviance, sinon par un ensemble de comportements sortant de la variation admise autour de la norme sociale ? De fait, elle n'est rien d'autre que la transgression des règles normatives, la rupture avec les images attendues, les moules définis, au-delà des variations admises, au-delà du degré de tolérabilité sociale.

Il s'agit donc d'un terme générique comprenant des actes et des

1. COOPER, R. - Une grammaire à l'usage des vivants, Seuil, Paris, 1976.

attitudes extrêmement divers, allant de la paresse au crime, de la violence à la simulation, du silence au cri dissident, de l'imagination à la non-productivité. Selon les critères auxquels on se réfère, on peut affirmer que la déviance est partout, sera toujours partout, quel que soit le système, le temps, le lieu. Tout groupe, tout individu a eu, a et aura son déviant.

Autrement dit, tout se pose en fin de compte en termes de conformité et de non-conformité. Comme le montre A. Cohen (1), beaucoup de théories classent les comportements en déviants et non-déviants, donc sont des théories de la conformité. Cette approche ne nous mène pas très loin, sauf si l'on tend à accepter qu'il est naturel de dévier, que tout système génère cela et vit de cela, et que, à bien y regarder, la conformité résulte d'une force artificielle, contraignante, le plus souvent contrariante. Dévier, c'est opposer une contrariété à une autre contrariété. "La déviance n'est pas une propriété inhérente à certains comportements, c'est une propriété que les spectateurs (l'auditoire) lui attribuent" (2).

Plus spécifiquement, les notions de crime et de déviance sont tributaires du groupe qui fait la loi ou qui réagit à un acte. La délinquance est donc une construction humaine dépendant de la convention, du conformisme, du subjectif, donc une construction fluctuante. Le délinquant d'aujourd'hui sera peut-être le juge de demain. Le délinquant d'ici est peut-être le juge d'ailleurs. Dans cette perspective, la conformité totale doit être vue, sinon comme une grave pathologie, du moins comme le symptôme d'une importante aliénation. Ainsi, les cartes sont redistribuées.

Et globalement, ce sur quoi il serait utile de se pencher davantage est l'enfermement du déviant dans la caractéristique déviante. C'est "l'identifier" au détriment du "commettre". Le fait que quelqu'un commette un acte déviant ne peut s'entrevoir sans que l'on s'interroge sérieusement sur le constat que, dès cet instant, ON lui attribue un caractère de déviant, qu'on le définisse socialement, qu'on l'enferme dans un rôle définitif, bref qu'on l'étiquette.

1. COHEN, A. - *La déviance*, Coll. Sociologie nouvelle, Théories, Ed. J. Duvalot, Genbloux, 1971.

2. ERIKSON, K. - *Wayward Puritans*, Wiley, New York, 1966.

Ce mode d'identification enferme, stigmatise l'individu, parce qu'il fait croire que celui-ci se livre habituellement, normalement à sa déviance. Ce mode de désignation ne peut que conduire à la conservation de la déviance, et en même temps à la paix illusoire des "braves" gens.

J'avoue être fasciné par ceux qui osent ce que je réprime en moi. Et même conforme, ou du moins identifié comme tel, il s'agit bien de comprendre en quoi l'équilibre - défini par la société - est finalement relatif et relève du miracle permanent. Or, pour refouler l'idée de déviance en soi, pour censurer ce qu'il y a de précaire dans l'équilibre conforme, chacun peut, appartenant au commun, exclure le déviant des communs. Le monstre, c'est l'autre, celui qui fait la démonstration par une stratégie adroite qu'il y a quelque chose d'aberrant, d'insidieux ou d'intolérable dans la raison dominante. C'est celui qui déploie une énergie "falle", une imagination intense pour se libérer de relations mortifères, de rapports de force destructeurs, un effort considérable pour ne pas suivre la voie qu'il vit ou qu'il interprète comme immédiatement stérile. Le conforme, lui, se contente souvent bêtement de suivre ce qu'il n'a pas inventé. Le déviant est inventeur, le conforme applicateur.

Et c'est parce que le déviant exprime une partie de nous, qu'il nous renvoie en miroir notre désir de transgression, et partant notre aliénation, que nous le craignons. Parce qu'il représente la tentation permanente, nous répondons par la dénormalisation, par l'exclusion, par l'enfermement. Nous inscrivons dans le déviant notre négativité. Nous le considérons comme le négatif de notre photographie. Nous désignons nos contradicteurs en plaquant sur eux le visage de l'inhumanité, le masque de l'onomalité pour ne plus nous y reconnaître.

Le premier stigmaté est donc provoqué par cette aisance qu'a le conforme à projeter, en dehors de lui, le malheur, la monstruosité, le péché, la différence, la dissidence en fabriquant ce que le Lévitique a dénommé le bouc émissaire : "Et Aaron, mettant ses deux mains sur la tête du bouc vivant, confessera sur lui toutes les iniquités, les forfaits, les péchés des enfants d'Israël, l'enverra au désert (...). Le bouc portera sur lui toutes leurs iniquités dans une terre inhumaine" (Lévitique XVI, 21-22).

Un bel exemple de projection de conformité est révélé par le discours patriarcal et paternaliste dans sa tentative d'explication de la délinquance des femmes. Partant de la dichotomie millénaire femme-nature / homme-culture, les spécialistes et autres criminologues ont résolu leur embarras par des explications projetant le système duquel ils se réclament sur la femme délinquante. L'homme étant identifié au masculin, il ne restait plus qu'à attribuer le taux apparemment plus faible de délinquance féminine à une particularité de leur nature. Chacun a pu rencontrer au hasard de ses lectures des théories relevant d'un sexisme scientifique, l'une s'appuyant sur la physiognomonie ou la phrénologie, une autre sur l'importance du système hormonal ou l'influence de la menstruation, une troisième sur un déterminisme biologique mettant la femme en situation favorable dans la lutte pour la vie, puisque porteuse de maternités. Et pourquoi ne pas rappeler Lombroso, ce sinistre individu affirmant par exemple que la passivité sexuelle et affective de la femme face à l'homme actif et conquérant s'explique par les rôles respectifs de l'ovule et des spermatozoïdes; ou encore Tarde, à la fin du XIX^e siècle, situant la femme du côté du bon sauvage, superstitieux et respectueux de l'opinion. Discours dépassés diront certains, puisque l'accent est mis actuellement sur la condition féminine et la division sexuelle des rôles. Et pourtant, de nombreuses pratiques démontrent aujourd'hui encore que le concept femme-nature a la peau dure, parce qu'il arrange bien ceux qui s'en servent. Cet exemple particulier nous permet de saisir en quoi l'explication de la déviance, et à partir de là les pratiques sur la déviance, relèvent d'une théorie de la conformité. La femme délinquante est donc la première "bénéficiaire" de la stigmatisation opérée par le conformisme patriarcal et sexiste.

Ajoutons que la déviance actuelle est l'un des symptômes évidents d'une société anémique, donc d'un dérèglement social, de l'absence d'une réglementation des échanges. Durkheim, dans "Le suicide", affirme : "Un vivant ne peut être heureux, et même ne peut vivre que si ses besoins sont suffisamment en rapport avec ses moyens" (1). Cette citation est centrale tant il est vrai qu'aujourd'hui le système socio-économique exacerbe les besoins et n'en donne pas les moyens. Si l'équilibre entre les buts poursuivis et les possibilités

de les atteindre est rompu, un sentiment d'injustice, d'insatisfaction, de dévalorisation se développe et aboutit à produire des comportements déviants.

"L'anomie consiste bien en la non-réglementation des besoins. Pour qu'il y ait anomie, il faut et il suffit que ceux-ci ne soient pas réglés. Le déséquilibre entre les besoins et les moyens — et par suite la pression vers le suicide, et ajouterons-nous vers les comportements déviants — en est une des conséquences logiques" (1).

En conséquence, il n'est pas exagéré de dire que la déviance est une forme d'adaptation à un système inadapté. Reprenant Merton (2), il existe cinq modes d'adaptation possibles dans une société anémique :

- a) Le conformisme, conduisant l'individu à accepter à la fois les buts et les moyens fixés par la société, même s'il y a décalage flagrant entre les uns et les autres, même si l'idéal projeté n'est jamais atteint.
- b) L'innovation, consistant en une bonne intériorisation de l'objectif culturel assortie d'un rejet des procédures légitimes.
- c) Le ritualisme, qui amène l'individu à restreindre, voire à stériliser ses aspirations, tout en restant conforme aux normes existantes.
- d) L'évasion, permettant à l'individu d'abandonner et les buts et les normes et de se réfugier dans des sphères en marge de la société.
- e) La rébellion, signifiant également le rejet des buts et des moyens, doublé d'un désir et d'une volonté de leur substituer d'autres buts et d'autres moyens.

Le rapport de forces se situe donc bien dans l'acceptation par une société de certains modes d'adaptation privilégiés — conformisme et ritualisme — et dans la stigmatisation d'autres modes — l'évasion, la rébellion et dans une moindre mesure l'innovation.

La stigmatisation du déviant, de l'innovateur, du rebelle ou du

1. BENJAMIN, R. — Délinquance juvénile et société anémique, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, Paris, 1971.
2. MERTON, R. — "Structure sociale et anomie", Éléments de théorie et de méthode sociologique, Plon, Paris, 1965.

1. DURKHEIM, E. — Le suicide, PUF, Paris, 1960.

fugitif, et en particulier du jeune délinquant, démontre en quoi l'idéologie dominante, celle du conforme, l'emporte sur le problème réel posé par le déviant lui-même. Pour sauver et renforcer le conformisme, des institutions de plus en plus nombreuses, des spécialistes de plus en plus diversifiés sont mandatés pour manipuler et résoudre les conflits sociaux se matérialisant au travers de la déviance.

Toute prise en charge aspire de fait à transformer de gré ou de force le déviant en conforme, quels que soient les moyens utilisés pour y parvenir. C'est une façon subtile d'éluder totalement le contenu du discours déviant, précisément parce qu'il constitue une brèche dans le conformisme, une rupture avec l'idéologie dominante, une dénonciation agie de l'incartout de l'anomie.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BASTIDE, R. — "Sociologie et psychanalyse", in Traité de Sociologie, tome II, Paris, PUF, 1960.
- BASAGLIA, F., BASAGLIA-ONGARO, F. — La majorité déviante, 10/18, Paris, 1976.
- BENJAMIN, R. — Délinquance juvénile et société anémique, Editions du Centre national de la recherche scientifique, Paris, 1971.
- CARUSO, I. — Psychanalyse et souveraineté de l'homme, Revue Esprit, Paris, janvier 1966.
- COHEN, A. — La déviance, Coll. Sociologie nouvelle : théories, Ed. J. Duculot, Gembloux, 1971.
- COHEN, A. — Delinquent boys : the culture of the gang, Glencoe, 111, The Free Press, 1955.
- COOPER, D. — Une grammaire à l'usage des vivants, Seuil, Paris, 1976.
- DURKHEIM, E. — Le suicide, PUF, Paris, 1960.
- DURKHEIM, E. — De la division du travail social, PUF, Paris, 1960.
- LEMERT, M. — Social pathology, McGraw-Hill, New York, 1951.
- MERTON, R.K. — Contemporary social problems, Harcourt, Brace and World, New York, 1966.
- MERTON, R.K. — Social theory and social culture, Glencoe, 111 The Free Press, 1957.
- SUTHERLAND, E.H., CRESSEY, D.R. — Principes de criminologie, traduit de l'américain, Cujas, Paris, 1966.
- SZABO, D. — Déviance et criminalité, Armand Colin, Paris, 1970.
- SZABO, D., GAGNE, D., PARIZEAU, A. — L'adolescent et la société, Dessart, Bruxelles, 1972.

Stigmate deuxième DE LA CLASSIFICATION

"Manger ou être mangé, telle est
la loi de la jungle. Définir ou
être défini, telle est la loi de
l'homme."
Thomas Szasz

Quelles que soient les positions taxonomiques adoptées par divers auteurs face à l'inadaptation, il est à la fois curieux et inquiétant de découvrir qu'une idéologie manichéenne a toujours été implicitement sous-jacente à toute tentative de classification. L'opposition du bien et du mal se reflète dans la prise en compte de la déviance, avec d'un côté, caricaturalement, ceux qui font pitié, et de l'autre ceux qui font peur ou qui gênent. Cette dichotomie a logiquement abouti à une distinction entre des modes de prise en charge caritative pour les premiers, répressive pour les seconds. Se défendre de ses propres peurs soit par le don de soi, l'abnégation, soit par la contre-agressivité, la répression, relève des mêmes mécanismes, reflet d'un malaise évident entre le non-déviant et le déviant.

Pourtant la déviance n'est que question de point de vue. Nous avons tous au départ une norme, un schéma, un concept et nous percevons l'autre comme déviant par rapport à cette norme, ce schéma, ce concept. Il resterait à imaginer que le déviant lui-même nous considère comme déviant par rapport à lui-même. Il n'en reste pas moins que le déviant s'insère dans la même problématique que le non-déviant : Veut-on lui permettre de manifester, d'exprimer ses désirs, de parler, et de quelle manière ? Ou doit-on l'introduire manu militari dans le monde social en ne lui apprenant qu'à se conformer ?

Il est évident que quand le pouvoir en place détermine l'habit devant s'adapter à tous, détermine de manière rigide les mesures et le tissu, "les mains disparaîtraient honteusement dans des manches

trop longues, les pas incertains seront gênés par des pantalons trop longs, les poignets robustes entraveront chaque mouvement. Et il ne sera pas possible de protester de peur de rester sans vêtements" (1). En effet, face à ce tailleur social qui n'a pas le sens de la mesure, mais celui de la classification, rester "à poil" est qualifié d'attentat à la pudeur.

Il est pourtant évident, pour qui réfléchit un tant soit peu, que celui qui ne s'introduit dans le monde social qu'en se conformant sans réaction, sans résistance, sans expression, est un déviant largement plus inquiétant que celui qui manifeste son désaccord. Le malaise est d'une part pour l'individu normal, pour Monsieur-Tout-le-monde, qui s'en sort avec des pirouettes, transformant ce qui pourrait être l'aveu d'un désarroi et d'une peur en un reçu soi-disant scientifique, en une perspective taxonomique apparemment rassurante, voire en une attitude condescendante face à "ces pauvres petits qui n'ont pas la chance d'être comme nous". Il habite d'autre part les déviants qui eux, la plupart du temps, s'expriment sans hypocrisie, avec des moyens que nous estimons à tort inadaptes.

Les psychiatres, les psychologues, les sociologues — au du moins certains d'entre eux — sont les seuls à avoir mis tant de conviction, d'acharnement et d'énergie, et tant d'intelligence également, à cristalliser les hommes qu'ils étudient sous la loupe de leurs sciences respectives, à les transformer en cas, en objets, en phénomènes, en choses, à les classer selon des critères préétablis, selon la chapelle en vogue, la théorie à la mode. L'individu déviant fait plus que survivre les frais de l'identité passagère de celui qui l'observe, l'étudie, le dissèque ou le prend en charge.

Il est facile de se référer à une sociologie et tout expliquer par l'aliénation, l'anomie, la division des classes ou quelque autre concept privilégié.

Il est facile de partir de la psychologie, et plus subtilement de la psychanalyse, et de tout expliquer par un surmoi inexistant, un complexe de castration, une transaction inadéquante ou un œdipe mal résolu.

1. BASAGLIA, F., BASAGLIA-ONGARO, F. — La majorité déviante, 10/18 Paris, 1976.

Il est facile de partir de la psychiatrie et de tout expliquer par une bouffée délirante, une psychose maniaco-dépressive ou un état "borderline" dont l'origine est a priori à rechercher dans quelque trauma précoce.

Il est plus difficile par contre lorsqu'on s'accroche à une identité professionnelle, donc à ses propres limites et aux limites de sa propre formation, d'accepter par exemple que la délinquance relève d'un multifactorialisme, donc ne peut être réduite à une cause unique, d'accepter en d'autres termes que les tirails dont dispose chaque spécialiste ne servent jamais qu'à enfermer les individus dans des frontières disciplinaires, mais ne permettant pas d'éclairer les problématiques dont les délinquants sont les signifiants.

Dans notre société fondée sur la propriété, l'enjeu essentiel est une étiquette. Celui qui parvient à être le classificateur l'emportera toujours sur le classifié, celui qui réussit à mettre une étiquette, avec une certaine pertinence, avec une compétence reconnue, aura toujours le pouvoir sur l'étiqueté. Ainsi, celui se réclamant d'une approche médicale-organiciste interprétera la déviance comme le résultat d'un désordre ou d'un traumatisme biologique ou physiologique, et utilisera des traitements en rapport avec cette logique, à savoir des médicaments, des traitements de choc, des interventions neuro-chirurgicales.

Celui appartenant à telle école psychologique ou telle chapelle psychanalytique verra dans la déviance la signature d'un état de perturbation affectif lié à l'histoire du sujet, donc le traitera dans l'espoir de retrouver avec lui les origines de la perturbation, conformément à son schéma historico-individuel. Celui orienté vers les théories systémiques conceptualisera la déviance par une pathologie de la communication et pensera résoudre le problème en tentant d'améliorer qualitativement et quantitativement les sphères de communication perturbées. Mais chacun aboutit à l'enfermement du déviant dans un schéma conceptuel insuffisant, donc inapte à rendre compte de la problématique déviante dans sa totalité, et en conséquence à la résoudre.

Seuls les auteurs se réclamant d'une approche sacrificielle ou socio-politique, tels que par exemple Laing, Szasz, Goffman, Cooper, Basaglia, Jervis, sont parvenus à dénoncer l'étiquetage, la classification en déviant-non-déviant, en fou-non-fou dont le but non avoué est la stigmatisation, la punition, l'exclusion, la

mortification.

Plus que cela, ces auteurs analysent la déviance comme maladie sociale, dont les racines sont à l'évidence dans l'oppression et l'exploitation du sujet. Le comportement déviant est donc une réaction de révolte face à un contexte intolérable et intolérant.

Quant à ceux trouvant leur quiétude dans la pratique de l'étiquetage, il n'est pas inutile de rappeler qu'ils contribuent à cristalliser le déviant dans la classe qui lui a été "scientifiquement" attribuée. En effet, une fois l'étiquette décidée, les particularités de l'être, surtout celles qui sont positives, ne sont plus considérées, voire sont dénigrées. Portant d'un symptôme, tout est assimilé à ce symptôme, ce qui ne peut que dégrader, déshumaniser, handicaper, réduire l'être. Et enfoncé dans un diagnostic, l'individu se trouvera de plus écrasé par un pronostic souvent "réserve", pour ne pas dire destructeur. Il sera marqué, et souvent à vie, par une double fatalité, attaché à des chaînes de mots mortifères, néanmoins savants, tels que paranoïaque – mais paranoïaque dangereux, tels que délinquant – mais délinquant violent et manipulateur, tels que psychotique – mais psychotique déficitaire et incurable.

À examiner de plus près la délinquance juvénile, hormis quelques cas relevant effectivement de la pathologie, on constate de plus en plus que la psychologie du délinquant est de la même nature que celle du non-délinquant : la motivation des conduites est constamment axée sur la recherche d'un avoir, d'un prestige, d'un pouvoir, d'une richesse. Seuls diffèrent entre le délinquant et le non-délinquant les moyens et les stratégies.

Ordinairement les psychologues observent, par exemple, avec leur minutie contraindre, que tel délinquant présente une fâcheuse tendance à mentir et à dissimuler, que tel autre se signale par une provocation permanente, que tel autre a une faculté déroutante à manipuler la relation, que tel autre enfin se replie sur lui-même dès qu'on aborde son problème. À partir de là s'écrivent des dossiers regorgeant de conclusions définitives classant tel jeune comme manipulateur, tel autre comme dissimulateur, tel autre comme prépsychotique, éludant systématiquement l'idée pourtant simple qu'il pourrait s'agir de l'expression d'une stratégie plutôt que d'un trait de personnalité. Je crois pour ma part que ce que certains

décrivent comme traits de personnalité n'est rien d'autre que des stratégies du délinquant pour aboutir à ses fins, pour trouver une réponse satisfaisante à ses besoins, pour poursuivre son activité de transgression sans être ni puni, ni enfoncé.

La manipulation, la dissimulation ou le repli sur soi démontrent constamment que le jeune délinquant tient intelligemment compte du contexte dans lequel il opère, celui de la victime potentielle et de l'agent de répression.

Il en est de même dans les procès dans lesquels on se plaît à rappeler, à la décharge du prévenu, son enfance malheureuse, comme s'il y avait une corrélation univoque entre enfance malheureuse et délit, comme si le délit n'était que l'aboutissement irrémédiable et parfois excusable d'un processus fatal. Pourtant nombreux sont les délinquants évoquant comme motivations principales à leur passage à l'acte le plaisir, l'excitation, le défi. Mais le plaisir n'est jamais une motivation recevable pour le juge ou le psychiatre. J'affirme que la majorité des délinquants ne sont ni des anormaux, ni des handicapés. Ils vivent autrement que nous les mêmes satisfactions auxquelles nous aspirons. Comme le dit M. Cusson (1) : "... Si on admet que les délinquants sont des hommes avant d'être des délinquants, il faut étudier le crime comme on étudierait n'importe quelle conduite normale."

On peut dire que si un jeune commet un délit et récidive, c'est bien qu'il en tire un certain plaisir, un certain avantage, et non, comme certains se plaisent à le dire, parce qu'il a une personnalité psychopathe. Il n'est pas exclu d'imaginer que la récidive est avant tout influencée par les résultats obtenus lors du premier délit. C'est bien parce qu'il résulte de l'action un profit interprété comme évident, un plaisir satisfaisant, une identité sécurisante que cette action peut et doit être recommencée.

Aussi, pour éclairer le problème de la délinquance, il s'agit de dépasser une explication portant sur les causes – et souvent sur une cause unique – et de s'intéresser davantage aux conséquences de l'action. Cette perspective a le mérite entre autres de rapprocher le délinquant du conforme, danc est une perspective pour le moins désignifiante. En effet, comme le démontre Cusson, le

1. CUSSON, M., *Délinquants pourquoi ?*, Amand Colin, Paris, 1981.

délit est un comportement orienté vers des résultats. Il relève d'une logique, et non d'une pathologie, d'une opportunité, et non d'un délire agi. Il est la matérialisation d'un rapport de forces situant bien les acteurs en présence, et servant selon le lieu et le moment à se défendre, à s'enrichir, à attaquer ou à manipuler.

"Or, chose incroyable, les criminologues ne se sont jamais interrogés sur les résultats du délit. Ils ont étudié à peu près tous les facteurs imaginables susceptibles de causer le crime : l'atavisme, la constitution physique, les lésions cérébrales, le chromosome XYY, la race, le climat, la presse, la télévision, la pauvreté, la richesse, la guerre, la paix, l'industrialisation, la religion, etc. Les facteurs les plus invraisemblables ont été pesés et saupesés dans de gros traités très savants, mais nulle part on n'a daigné répondre à une question simple : que rapporte le crime à son auteur ?" (1)

M. Cusson, à partir de nombreuses recherches sur les motivations à commettre un délit, parvient à une nouvelle classification fondée sur les fins poursuivies, classification qui dès lors n'a plus rien de stigmatisant dans la mesure où les motivations évoquées se retrouvent avec plus ou moins de force chez tout un chacun. Ainsi Cusson relève quatre grandes catégories regroupant treize fins principales :

- a) L'action (l'excitation, le jeu),
- b) L'appropriation (l'expédient, la possession, l'utilisation, la consommation, le supplément, la fête),
- c) L'agression (la défense, la vengeance),
- d) La domination (la puissance, la cruauté, le prestige).

La stigmatisation est de croire ou de faire croire que l'action, l'appropriation, l'agression ou la domination sont des motivations perverses propres à une minorité déviante, alors que ces quatre comportements habitent la plupart d'entre nous.

1. CUSSON, M. — op. cit.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AUROUSSEAU, D., LABORDE, M. — Parole de bandits, Seuil, Paris, 1976.
- BELSON, W.A. — Juvenile theft : the causal factors, Harper and Row publications, London, 1975.
- CHIROL, Y. — Analyse typologique des conduites délinquantes, Annales de Vaucresson, No 9, Vaucresson, 1971.
- CLOWARD, R., OHLIN, L. — Delinquency and opportunity, The Free Press, New York, 1960.
- CUSSON, M. — Délinquants pourquoi ?, Armand Colin, Paris, 1981.
- FATTAH, E.A. — La victime est-elle coupable ?, Les presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1971.
- GOFFMAN, E. — Les rites d'interaction, Ed. de Minuit, Paris, 1974.
- GOFFMAN, E. — Strategic interaction, Ballantine Books, New York, 1969.
- JACCARD, R. — La folie, collection Que sais-je ?, No 1761, PUF, Paris, 1979.
- LEMAY, M. — Le diagnostic en psychiatrie infantile, collection Pédagogie psychosociale, Fleurus, Paris, 1976.
- LOMBROSO, C. — Le crime, causes et remèdes, Schleider, Paris, 1899.
- MUCCHIELLI, R. — Comment ils deviennent délinquants, ESF, Paris, 1974.
- PLATE, T. — Crime pays !, Simon et Schuster, New York, 1975.
- ROUMAJON, Y. — Ils ne sont pas nés délinquants, Laffont, Paris, 1977.
- SELOSSE, J. — "La délinquance à l'adolescence : appel, essai ou encreur", Revue de neuropsychiatrie infantile, 26 (10-11), Paris, 1978.

Stigmate troisième
DE LA PSYCHIATRISATION

"On peut s'attendre à ce qu'un jour
quelqu'un s'enhardisse à entrepren-
dre la pathologie des sociétés
civilisées."

S. Freud
(Malade dans la civilisation)

Justice et psychiatrie sont de plus en plus les jumelles de la répression, les mammelles du contrôle social. Sœurs siamoises et sœurs de la normalisation, elles s'infiltrant insidieusement dans les fibres les plus intimes de l'individu, elles s'imposent sans pudeur dans la cuisine familiale et le lit conjugal.

Cette intrusion s'appuie sur des stratégies convergentes : la politique de sectorisation, la multiplication des travailleurs sociaux et assistants de toutes textures, l'appropriation de toutes les zones d'expression suspectes par des spécialistes "psy", l'hypermédicalisation, les réseaux de surveillance, toutes ces stratégies rajoutent aux flous traditionnels d'enfermement une prison plus subtile dans la quotidienneté. "La prison, c'est dehors" (1).

L'impériale psychiatrie a bien fini par coloniser, dans notre "psychoslècle", le phénomène délinquant, et, héritier entre autres des positivistes italiens tels que Lombroso, Ferri, Garafolo, surajoute, voire superpose sa nosographie répressive au traditionnel pénalisme juridique.

Substituant à la culpabilité la notion d'état dangereux et de psychopathie, à la responsabilité le concept de maladie et d'irresponsabilité, la psychiatrie est devenue la plus sûre garante du pen-

1. TOMKIEWICZ, S., FINDER, J., MARTIN, C., ZILLER, B. — La prison, c'est dehors, Coll. AS, Delachaux et Niestlé, Paris, 1979.

voir en place et de l'idéologie dominante.

La taxonomie et le traitement psychiatriques viennent en renfort de la répression pénale. Le psychiatre, par son pouvoir considérable et considéré d'expert mythifié, devient un juge systématique des comportements déviants, et le juge, par contre-coup, devient un psychiatre occasionnel dans ses réflexes professionnels, s'enfermant de plus en plus dans un rapport infantile de soumission à celui qu'il "identifie" sans autre forme de procès au "savoir scientifique".

Qu'une pratique telle que la psychiatrie, n'ayant pas de code (ou si peu déontologique), vienne "faire la loi" dans les modalités d'application du code pénal ne peut qu'aboutir à cette double stigmatisation fondée sur la pénalisation et l'irresponsabilisation.

D'ailleurs la psychiatrie — traditionnelle s'entend — use de ce qu'elle a de scientifique — ou de ce qu'elle croit être scientifique — pour venir prêter main forte à une justice qui sur certains plans est dépassée, parce que peu adaptée aux rythmes de son temps, à l'évolution sociale, aux changements volatils implicites et explicites, à la signification nouvelle et contemporaine de la déviance.

C'est comme si la justice, à l'instar de la psychiatrie qui adapte le fou à ses modèles théoriques, ne parvenait pas à faire autre chose qu'adapter les exigences de ce temps à son code inébranlable — ou si peu — et non le contraire.

Tant la psychiatrie que le droit pénal répugnent à prendre en compte la causalité sociologique de tel ou tel délit, ignorent presque tout des conditions de vie réelles du délinquant, sinon au travers d'une perspective de famillocentrisme réductionniste. Ils montrent donc par leurs discours imbriqués et complices qu'ils sont en coalition pour sauvegarder les valeurs bourgeoises au pouvoir.

"Ces discours (...) sont systématiquement dépouillés, dès qu'il s'agit d'étologie, de leurs données sociales et politiques. Cette entente secrète pour toujours laisser la politique à la porte est le dénominateur commun de toutes ces théories. (...) Les psychiatres et les psychanalystes ne veulent rien savoir ni de la sociologie, ni des statistiques, ni de quoi que ce soit qui pourrait permettre

de dépsychiatriser ou de désautodiscipliner le terrain sur lequel ils se tiennent soigneusement barricadés derrière leur savoir" (1).

Que la psychiatrie conclue à la responsabilité du délinquant, elle conduit à l'enfermement, ou qu'elle conclue à l'irresponsabilité, elle mène à l'internement administratif. La psychiatrie tente inmanquablement de déceler dans tout délit, car telle est son identité, le signe de la maladie mentale, comme s'il ne pouvait pas exister de délits "normaux", ou des infractions dont la signification révèle un dysfonctionnement social et non individuel.

À partir de cette vision — pour ne pas dire de cet aveuglement — il devient dès lors extrêmement aisé de mutiler celui qui clame son désaccord par une pathologisation de tout acte déviant, et plus qu'il n'en faut par des thérapeutiques éminemment mortifères.

Les gens honnêtes, aujourd'hui, s'indignent — ou feignent de s'indigner — devant l'utilisation de la camisole de force. La notion de malade mental dangereux a justifié traditionnellement une telle pratique. Ces honnêtes gens savent-ils que la camisole de force est l'un des plus puissants symboles de violence et de répression ? Ils pourraient être indignés, qu'ils se sentent désormais rassurés : on n'utilise que rarement ce moyen. Mais qu'ils se détrompent. Les progrès considérables de la science, de la technique, du pseudo-libéralisme ont substitué à la barbarie une autre barbarie, une autre violence, une violence à petites mailles. Le chimique a remplacé le mécanique. Le médicament psychotrope a pris la place du corps à corps. Si le médicament est un progrès évident dans la thérapeutique psychiatrique, il n'en reste pas moins, dans de très nombreux cas, d'un usage abusif et tyrannique. On atténue l'anxiété, on croit diminuer la déviance, mais on ne résout rien au niveau des causes sociologiques et politiques. Il est plus facile d'endormir que de conscientiser, plus facile d'hypnotiser que de militer, plus aisé de faire une injection que de faire une révolution ou fermer un hôpital psychiatrique. Camisoles chimiques ou physiques, ce sont des camisoles. Les unes et les autres sont séquestration et mise à l'écart de l'homme indésirable par l'aliéniste. Et je passe sur certaines techniques psycho-chirurgicales qui ne font rien de plus que nous éclabousser de sang et de fascisme.

1. CUAU, B., ZIGANTE, D. — La politique de la folie, Stock, Paris, 1973.

Pourquoi ce développement à propos de la délinquance juvénile ? En premier lieu parce qu'il est extrêmement facile de faire d'un délinquant un malade mental, d'un déviant un aliéné. Ça simplifie. Ensuite le problème du jeune délinquant s'inscrit dans la même logique, avec la nuance que l'arsenal rééducatif disponible pour le délinquant comporte, en plus de la répression chimique, trois autres camisoles de force : la camisole physique ou la détention, la camisole psychologique ou le chantage relationnel, et la camisole sociale ou la mise au travail. Nous y reviendrons plus loin.

La justice n'est d'ailleurs pas plus innocente que la psychiatrie et contribue pleinement à cette mortification et à cette mutilation en décidant de l'expertise pour n'importe quoi, pour n'importe qui, pour un mot trop haut, pour un acte dissident, pour une prise de drogue, pour une affirmation homosexuelle, pour un délit de vagabondage ou une revendication syndicaliste, pour un petit vol ou une filouterie d'ouberge.

Mais jamais, au grand jamais, cette même justice ne demande l'avis de l'expert pour une fraude fiscale, un détournement de fonds, un passage à tabac par un policier à la gachette trop facile, une spéculation foncière ou immobilière. Le bandeau sur les yeux de dame Justice n'est pas au service de l'impartialité mais sert tout simplement à l'aveuglement.

Quand les agents répressifs sont si à l'aise dans la colonisation de toutes les parcelles de la vie quotidienne, quand s'exprime le désaccord ou se marque la différence, on ne peut y voir que les signes avant-coureurs d'une société sombrant dans l'intolérance extrême.

Il y a donc à l'évidence une réduction de l'acte anti-social au pathologique. En d'autres termes, on dépareille systématiquement la délinquance de sa substance et de sa signification sociales. On étudie la signification du discours déviant. Le psychiatre appelé et agréé par le juge est utilisé pour conceptualiser et réaliser au travers du diagnostic et du traitement la neutralisation de l'acte antisocial, la réduction au silence de qui menace l'ordre bourgeois. La dangerosité n'est pas forcément du côté que l'on croit.

Quand la robe noire s'allie à la blouse blanche et s'annexe à elle pour ses décisions, elle signe la stigmatisation la plus subtile qu'un

système social puisse concevoir. Il est urgent de dénoncer ce double carcan de normalisation mortifiante et mutilante — plusieurs s'y emploient déjà — si l'on veut aboutir à une volonté de dépsychiatriation et de dépénalisation. Nombreux sont ceux qui luttent pour cela. D'ailleurs "affirmer qu'il y a de l'espoir lorsque tout paraît si sombre semblera peut-être une prétentieuse illusion, mais c'est ce genre d'illusion (...) qui engendre la foi créatrice" (1).

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AUTREMENT (Revue) — Guérir pour normaliser, No 4, Paris, 1976.
- BASAGLIA, F. — L'institution en négation, coll. Combats, Seuil, Paris, 1970.
- BIERENS DE HAAN, B. — Dictionnaire critique de psychiatrie, éd. Pierre-Marcel Favre, Lausanne, 1979.
- BOSSEUR, C. — Clefs pour l'antipsychiatrie, Seghers, Paris, 1976.
- BOVET, L. — Aspects psychiatriques de la délinquance, monographie No 1, OMS, Palais des Nations, Genève.
- COOPER, D. — Le langage de la folie, coll. Combats, Seuil, Paris, 1978.
- CUAU, B., ZIGANTE, D. — La politique de la folie, Stock, Paris, 1973.
- GOFFMAN, E. — Stigma, notes on the management of spoiled identity, Englewood Cliffs, N.J., Prentice-Hall Inc, 1963.
- FOUCAULT, M. — Histoire de la folie à l'âge classique, coll. Tel, Gallimard, Paris, 1972.
- REVERZY, J.F. — La folie dans la rue. Les urgences en psychiatrie et l'internement, Privat, Toulouse, 1978.
- Revue de neuropsychiatrie Infantile et d'hygiène mentale, No spécial : La délinquance juvénile, oct.-nov. 1964.

1. DUBOS, R. — Les dieux de l'écologie, Coll. Ecologie, Fayard, Paris, 1973.

SZASZ, T. — Le mythe de la maladie mentale, Payot, Paris, 1974.

SZASZ, T. — Idéologie et folie, coll. Perspectives critiques, PUF, Paris, 1976.

SZASZ, T. — La loi, la liberté et la psychiatrie, Payot, Paris, 1977.

Stigmate quatrième

DE LA PENALISATION

"Les nouveaux procédés de pouvoir fonctionnent, non pas au droit, mais à la technique, non pas à la loi, mais à la normalisation, non pas au châtiement, mais au contrôle."

M. Foucault

Curieuses conceptions éducatives que celles qui prônent de manière plus ou moins explicite l'enfermement, la détention, la non-écoute, l'éliminationasilaire. Où se situe la limite entre une prise en charge réellement éducative et ce qui est du ressort de la torture physique ou morale ? La frontière n'est pas toujours nette. Il est vrai que certains délinquants révèlent certaines tendances pathologiques, soit qu'un trouble particulier ait abouti au délit, soit au contraire que la cristallisation dans un statut de délinquant ait mené, dans une relation de cause à effet, au trouble pathologique. Mais, comme l'écrit Cooper, "les symptômes psychiatriques peuvent être perçus avec une clarté surprenante comme une forme de méfiance à l'égard du mensonge social. Ils sont une protestation, même si c'est une protestation qui comprend des contradictions" (1).

Il n'en reste pas moins que la répression par l'enfermement est aussi antiéducative qu'antithérapeutique, et n'offre finalement que des justifications supplémentaires à l'escalade du refus et de la violence : là se trouve le fondement de la récidive. Parallèlement, il faut noter que la société sollicite à tel point le jeune qu'il est de plus en plus difficile de formuler des demandes adaptées et de donner des réponses adéquates. A partir de ce constat, certaines déviations deviennent l'expression de la partie la plus

1. COOPER, D. — op. cit.

saine de la personnalité : se défendre contre une mise en tutelle intolérable.

Revenons à la détention. Héritage de la nuit des temps, elle a toujours constitué la solution la plus rassurante, permettant à la fois de tenir à l'écart les indésirables, et de décourager tout délit par l'exemplarité de la peine — du moins c'est toujours ainsi qu'elle a été justifiée. Elle est sans doute la solution la plus catastrophique du point de vue rééducatif.

"S'il y a un enjeu politique d'ensemble autour de la prison, ce n'est donc pas de savoir si elle sera correctrice ou non; si les juges, les psychiatres ou les sociologues y exerceront plus de pouvoir que les administrateurs et les surveillants; à la limite, il n'est même pas dans l'alternative prison ou autre chose que la prison. Le problème actuellement est plutôt dans la grande montée de ces dispositifs de normalisation et toute l'étendue des effets de pouvoir qu'ils portent, à travers la mise en place d'objectivités nouvelles" (1).

Ajoutons que plus les modalités de détention sont prononcées, plus l'enfermement est marqué, plus nombreux sont les moyens, au-delà des barreaux, stigmatisant les reclus. Outre la perte de liberté, le détenu est violé dans son intimité, dans son identité. A l'heure actuelle, encore en maints endroits, des adolescents délinquants en détention sont photographiés, fichés et vêtus d'un unifanne. Ils sont en quelque sorte dépersonnalisés. Citons Cooper qui, parlant de l'hôpital psychiatrique, décrit le processus global d'enfermement : "Dans l'institution psychiatrique, les gardiens exercent leur pouvoir contre les gardés en utilisant d'abord les processus sociaux de l'admission (qui comprend le baptême du diagnostic, ou du moins la classification en dangereux pour lui-même ou dangereux pour autrui), et de l'institutionnalisation rapide qui s'en suit" (2).

Plus le système est fermé, plus les récidives sont fréquentes. Inversement, plus l'institution est ouverte, meilleurs sont les résultats. Mais plus délicat encore que le procès de notre système social, c'est le procès de certains éducateurs et travailleurs sociaux qu'il

faut faire, le procès de ceux qui prônent aujourd'hui encore la détention, avec des raisons transpirant de bonne conscience. "La détention est déculpabilisante", disent-ils. "Elle est un instrument éducatif et notre action en cellule est fondamentale." Et paradoxalement, ils sont de ceux qui clament que le délinquant n'éprouve pas de culpabilité. Il est déconcertant que ces mêmes éducateurs ne ressentent pas davantage le poids du trousseau de clés qu'ils portent au flanc, certes avec grâce et désinvolture, mais en absence totale de conscience politique. Ils ne parleront hélas jamais de leur propre peur, de la façon dont ils se sentiraient démunis en l'absence d'instruments répressifs, et de quelle manière ils ne font que prolonger le jeu social, à savoir l'indispensable rôle de gardiens de frontières. Ils sont conservateurs de positions discriminatoires et racistes, non seulement face à la délinquance, mais aussi face à la folie (et pourquoi pas, après tout, face aux arabes, aux juifs, aux vieillards, aux femmes ?).

La détention, tant qu'elle existera, sera illusion, à la fois sécurité et euphorie des bien-pensants, et cauchemar des mal-aimés. Le droit à la calme jouissance des uns piétine souvent sur le droit à la différence ou à la souffrance des autres.

Cela dit, qu'est-ce qui fait que certains jeunes délinquants se retrouvent engagés dans une procédure pénale et répressive, et que d'autres y échappent ? Certains auteurs affirment que l'impartialité de la justice n'est pas à remettre en doute, que l'appareil pénal fonctionne sans préjugés, que tout jeune délinquant a une "chance" égale de se faire interpeller et poursuivre. D'autres, au contraire, démontrent que l'appareil sélectionne non pas sur la base stricte du délit, mais à partir d'autres critères que la délinquance elle-même, à savoir la classe sociale, l'âge, la race, le sexe, etc... A l'évidence, le système pénal filtre la délinquance et sélectionne de façon discriminative les sujets dont il a charge. Je suis partisan de cette position.

Donc le critère qui fait que quelqu'un devient officiellement délinquant n'est pas sa délinquance — puisque de nombreux délinquants ne sont pas officialisés — mais les modes de décisions policière et judiciaire, eux-mêmes fondés sur un certain nombre d'a priori, liés par ailleurs à la visibilité du délit.

1. FOUCAULT, M. — *Surveiller et punir*, NRF, Gallimard, Paris, 1975.

2. COOPER, D. — *op. cit.*

Des études nombreuses — rapportées par le livre excellent de M. Cusson : "Délinquants pourquoi ?" — mettent en évidence que plus un adolescent commet de délits, et plus ceux-ci sont graves, plus il risque d'avoir affaire à la justice (Québec : LeBlanc, 1977; USA : Short, Nye, 1958, Erikson, Ensey, 1963; Suède : Elmhorn, 1965). Cela s'explique logiquement. Pour chaque délit isolé, il existe une faible probabilité pour que le sujet se fasse arrêter. Mais quand les délits se multiplient, le risque de se faire prendre augmente. A la fois le nombre total de délits opérés, et la gravité de ceux-ci, sont en corrélation significative avec la probabilité d'être arrêtés.

Jusque là, la police et la justice semblent remplir leur fonction de manière impartiale. Pourtant, à y regarder de plus près, on constate qu'à quantité égale de délits, et à gravité égale, certains délinquants se font arrêter, pas d'autres. C'est ici qu'interviennent les a priori évoqués plus haut. La première observation est qu'il y a davantage d'individus de classes sociales défavorisées en prison et en institution spécialisée. Est-ce à dire que les pauvres gens commettent plus de délits que les autres ?

Il est évident qu'il y a un préjugé extrêmement marqué sur la dangerosité des classes sociales économiquement faibles, ce qui a d'ailleurs bien fait l'affaire de nombreux sociologues expliquant de façon univoque la délinquance par les conditions de vie. Ces sociologues ont malheureusement omis de dire qu'ils faisaient une corrélation entre délinquance officielle et classe sociale, et non pas entre délinquance réelle et classe sociale. L'omission est de taille. En effet, toutes les recherches sur le chiffre noir de la délinquance — aspect que nous aborderons dans le stigmatisme cinquième — démontrent que la délinquance cachée est répartie également dans les différentes couches sociales, donc contredisent la corrélation délinquance — classe populaire. La délinquance n'est donc pas l'apanage des classes laborieuses.

Par contre, l'appareil judiciaire réprime plus lourdement et plus rapidement les pauvres que les riches. Et les décisions d'institutionnalisation, de mise en assistance, sont prises plus fréquemment à l'endroit des défavorisés, avec à la clé le leitmotiv de carence éducative de la famille insuffisante. Nous voyons là les effets d'une justice de classe, faisant croire à une délinquance de classe,

ce qui n'est à l'évidence pas le cas. A l'appui de cette affirmation, Fréchette et LeBlanc (1978) ont mené une recherche à Montréal sur 1271 écoliers francophones de 12 à 18 ans. Les résultats sont très significatifs (1) :

	Statut socio-économique			
	élevé	moyen supérieur	moyen inférieur	faible
% d'écoliers ayant trois délits ou plus	56	49,6	51,8	50,4
N	198	324	586	163

Il n'y a donc pas de corrélation entre la délinquance cachée et le statut social. L'idée que la délinquance existe prioritairement dans les classes défavorisées est un mythe qu'il faut dénoncer. Cela dit, il faut tout de même dire que certains individus peuvent être soupçonnés que les délinquants fortement récidivistes sont un peu plus représentés dans les classes inférieures, de la même manière que les délits plus violents.

Mais ce qui nous intéresse davantage ici, par rapport aux processus de stigmatisation, c'est de constater que les ressortissants de classes inférieures sont plus souvent arrêtés et jugés. De très nombreuses recherches (Malewska et Peyre, 1973; Reiss et Rhodes, 1961; West et Farrington, 1973) font la démonstration qu'un adolescent de classe favorisée ayant commis un ou plusieurs délits entre dans une procédure judiciaire contre deux adolescents de classe défavorisée. Cela revient à dire qu'à délinquance égale, les jeunes de statut socio-économique faible ont deux fois plus de chance d'être arrêtés et condamnés.

Deux facteurs au moins nous paraissent explicatifs de cette discrimination. D'une part les familles aisées ont une panoplie de moyens pour extorquer leur enfant délinquant des mains de la jus-

1. FRÉCHETTE, M., LEBLANC, M. — La délinquance cachée des adolescents montréalais, Groupe de recherche sur l'adaptation juvénile, Université de Montréal, Montréal, 1978.

tice. Elles disposent d'un éventail d'interventions particulières et liées à leur classe : l'argent, la caution, le placement en institution privée, les "relations", etc., évitant ainsi une "saillure" sur leur standing et leur prestige. C'est ce que j'appelle "la puissance paternelle de répression". D'autre part, la police elle-même peut utiliser son pouvoir pour décider ou non de l'arrestation. Seules quelques recherches américaines ont étudié ce paramètre, mais il est vrai que la police ne se livre pas facilement à ce type d'enquête. Il ressort que la police peut soit arrêter, soit avertir ou mettre en garde. Cette possibilité peut varier considérablement selon l'opinion que la police a des tribunaux et de leur efficacité. En effet, si elle estime que les tribunaux agissent avec compétence, elle met rarement en garde, et délègue ce pouvoir à la justice. Par ailleurs, le fait que plus de jeunes socialement défavorisés se retrouvent devant un tribunal s'explique par la prétention qu'a souvent la police de prédire les chances qu'a un délinquant de devenir récidiviste. Cette prédiction s'appuie entre autres sur des stéréotypes correspondant à l'opinion publique du moment, par exemple l'encadrement familial, la couleur de la peau, l'habillement, la longueur des cheveux...

Le délinquant n'est donc pas simplement un jeune ayant commis un acte interdit, c'est avant tout un jeune dont le caractère, ou le contexte, a été jugé défavorablement. Et il se trouve que ces stéréotypes jouent avant tout sur les classes défavorisées.

La justification la plus souvent évoquée est que la pénalisation ne vise pas à la répression du délit, mais à la protection et à la rééducation du jeune.

Mais au nom de cette intention apparemment laudable, on en vient à stigmatiser une classe sociale dans sa totalité.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AC ES, *Cahiers d'action juridique - Délinquance et ordre*, Petite collection Maspéro No 213, FM, Paris, 1978.
- CARTER, R.M., WILKINS, L.T. - "Some factors in sentencing policy", *Journal of criminal law, Criminology and police science*, 58, 1967.

CHEVALIER, J. - *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Plon, Paris, 1958.

CORCELETTE, J.P. - *Justice des mineurs, justice mineure?*, coll. E3, Expériences-témoignages, Castelman, Paris, 1980.

CUSSON, M. - Op. cit., stigmata deuxième.

ELMHORN, K. - *Study in self-reported delinquency among school children in Stockholm*, Scandinavian studies in criminology 1, Tavistock, Londres, 1965.

ERIKSON, M.L., EMPEY, L.T. - "Court records, undetected delinquency, and decision making", *Journal of criminal law, Criminology and police science*, 54, 1963.

FOUCAULT, M. - *Surveiller et punir*, NRF, Gallimard, Paris, 1975.

FOUCAULT, M. - *La volonté de savoir*, Gallimard, Paris, 1976.

FRECHETTE, M., LEBLANC, M. - *La délinquance cachée des adolescents montréalais*, Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile, Université de Montréal, Montréal, 1978.

GREEN, E. - *Judicial attitudes in sentencing*, Macmillan, Londres, 1961.

LIVROZET, S. - *De la prison à la révolte*, Mercure de France, Paris, 1973.

MICHAUD, Y. - *Violence et politique*, Gallimard, Paris, 1978.

SHOR, J.F., NYE, F.I. - "Extent of unrecorded delinquency, tentative conclusions", *Journal of criminal law, Criminology and police science*, 49, 1958.

TARDE, G. - *La philosophie pénale*, Cujas, Paris, 1972.

Signate cinquième
DE LA MINORISATION

"La délinquance est un moyen de ressentir le plaisir grisant de l'activité intense; elle apporte des richesses inaccessibles autrement; elle est une réaction de survie devant le danger; elle permet l'affirmation de soi. L'activité délictueuse est une réponse à ce que les hommes ont de tout temps recherché; le plaisir, la richesse, la sécurité, la puissance, la gloire."

M. Cusson
(Délinquants pourquoi?)

Le délinquant n'est pas un monstre, un cas pathologique, appartenant à une minorité inquiétante, issu d'une sous-culture de bas-fonds. Même si quelques cas, très rares, semblent relever de la monstruosité ou de la psychopathie, ils ne permettent pas de conclure que tout délinquant leur est assimilable. Les plus grandes stigmatisations se fondent précisément sur ce type de généralisation abusive, et c'est à partir d'elles que se construisent les "psychoses collectives".

Bien au contraire, nous sommes tous — ou presque — des délinquants occasionnels, mais des délinquants ne comptant pas parmi la minorité interpellée, officialisée et stigmatisée. Toutes les études ayant eu pour objet la déviance ont largement démontré que chaque être est à un moment ou l'autre de son histoire transgresseur potentiel ou réel de la loi, de la norme ou de la valeur. A ce sujet, il y a beaucoup d'enseignements à tirer des recherches sur la délinquance cachée, ce que certains ont appelé le *numerus obscurus* — le *chiffre noir* — de la délinquance.

A partir de méthodologies se fondant sur l'autocritique et l'autoportrait (interview anonyme de sujets sur le nombre, le type et le

moment des délits commis, sans interpellation) et sur la victimisation (interview d'une population localisée sur les délits subis dans une certaine période), on s'aperçoit qu'en moyenne 85% des délits ne sont pas officialisés — soit qu'ils ne sont pas connus des services officiels, soit qu'ils ne sont pas, pour diverses raisons, poursuivis. Lorsqu'on parle et théorise à propos de la délinquance juvénile, on se réfère en fait à un échantillon qui ne représente que le 15% de la population des jeunes délinquants.

A partir de ces considérations, le mythe d'une délinquance juvénile maîtrisable et maîtrisée par la répression et l'assistance, parce qu'étant une minorité accessible, doit être sérieusement remis en question, puisqu'il se fonde strictement sur les délinquants officiellement qualifiés comme tels. Au contraire, il faut bien comprendre en quoi la délinquance est une variable sur une échelle allant de l'innocence complète jusqu'à l'implication totale, qu'elle est le fait de très nombreux jeunes, et qu'elle signe le dysfonctionnement d'une certaine société. En d'autres termes, la dichotomie classique entre délinquants officiels et non délinquants, la vision manichéenne réduisant les comportements au bien et au mal, à l'admis et à l'impie, sont des conceptions amplement dépassées.

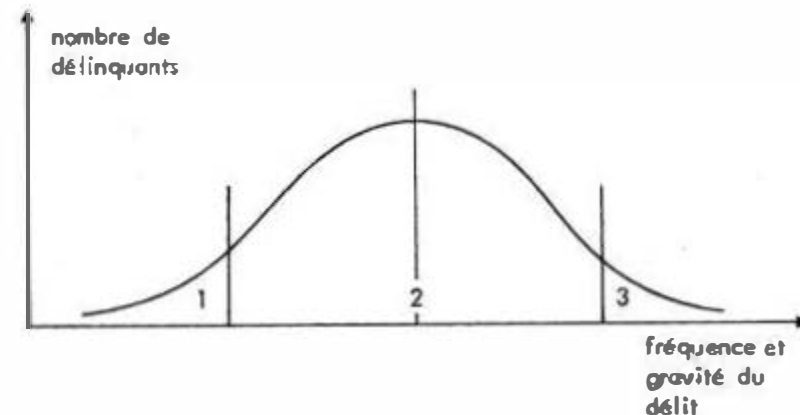
La définition de la délinquance se trouve donc largement modifiée. Plutôt que de parler d'infractions commises punissables selon le Code pénal, il convient de définir la délinquance comme "un comportement, qui, s'il était connu de la police ou des tribunaux, pourrait être sanctionné par une mesure" (LeBlanc, 1977).

Fort de l'importance de la délinquance cachée, on peut affiner que conclure que le délinquant fait partie d'une minorité, qu'il est cas pathologique ou monstrueux, correspond à l'aveu d'une volonté flagrante de discrimination, donc de stigmatisation.

Cela ne doit malgré tout pas nous aveugler sur l'existence de quelques jeunes qui commettent un très grand nombre de délits, et dont la gravité est supérieure à la moyenne. Mais ils constituent une telle minorité qu'il est fallacieux de partir d'eux pour définir une typologie du jeune délinquant. C'est pourtant sur cet a priori que certains spécialistes en quête de théories rassurantes et de prestige discutables construisent des schémas conceptuels et des

pratiques, fixant, à partir de quelques cas isolés, l'idée de dangerosité sur la majorité des jeunes délinquants.

En réalité, la représentation de la délinquance juvénile correspond bien à une traditionnelle courbe de Gauss :



- 1) minorités ne commettant pratiquement jamais de délits
- 2) majorité commettant occasionnellement des délits
- 3) minorité commettant systématiquement des délits

Et le fait qu'on retrouve une minorité transgressant systématiquement la loi ne permet en aucun cas de conclure à une personnalité délinquante, une psychologie spécifique du jeune délinquant, tant il est vrai que les ressortissants de cette catégorie présentent des problématiques et des motivations extrêmement diversifiées.

Nous sommes au cœur de la stigmatisation puisque l'enfermement dans la personnalité délinquante, la réclusion derrière les barreaux de la pathologie, dans les cellules de la dramatisation ne tient jamais compte ni des circonstances immédiates qui ont conduit un jeune à passer à l'acte (contexte, complicités, réaction de la victime, appréciation des éléments, évaluation des rapports de force, etc.) ni de la situation de vie de ce même jeune, de ses conditions existentielles (famille, scolarité, activité professionnelle, conditions socio-économiques, loisirs, rituels et habitudes, etc...).

La minorisation du phénomène délinquant révèle une politique axée sur la désignation de boucs émissaires réconfortants quant à l'efficacité du système, mais éludant délibérément la signification d'un phénomène social beaucoup plus large. Cette stigmatisation utilise des stratégies très précises suivant une chronologie toujours identique :

1. La perception de l'acte déviant, qui permet de déterminer par la visibilité de l'acte, sinon l'identité du transgresseur, du moins la nature du délit et le dommage causé.
2. L'identification, qui consiste à "mettre la main" sur le transgresseur, à l'officialiser et tant que prévenu.
3. La classification du déviant, consistant à l'étiqueter, à l'affubler d'une identité qu'il aura du mal à effacer, à l'enfermer dans une catégorie définitive. Il s'agit là de la transformation du simple contrevenant en personnalité délinquante, transformation dont n'aura jamais à souffrir, fallait-il le rappeler, le délinquant en col blanc.

Cette classification, comme nous l'avons vu, ne touche de loin pas l'ensemble de la population délinquante, mais en même temps masque le fait que la délinquance juvénile est un paramètre du processus normal de socialisation. Ce sont les réponses sociales qui lui sont faites qui déclenchent le processus de pathologisation. Dans la majorité des cas, la pathologie fait suite à la délinquance, et non l'inverse. On peut citer à l'appui de cette hypothèse d'un processus normal de socialisation les recherches longitudinales ayant démontré que, vers la fin de l'adolescence, l'activité délinquante tend sensiblement à diminuer (Bachman, 1978 (1); Fréchette et LeBlanc, 1978 (2)).

La délinquance juvénile se résorbe donc vers la fin de l'adolescence, sauf pour quelques cas qui effectivement augmentent leurs délits et la gravité de ceux-ci. Mais, rappelons-le, ils constituent une minorité extrême.

En conclusion, plutôt que de stigmatiser le phénomène, soit en

1. BACHMAN et al. — Adolescence to adulthood, change and stability in the lives of young men, Ann Arbor, Institute for social research, University of Michigan, 1978.
2. FRECHETTE, M., LEBLANC, M. — op. cit.

définissant la délinquance comme symptôme d'un trouble pathologique — avec l'a priori que tout délinquant a forcément une personnalité perturbée —, soit en voyant dans la délinquance un danger pour la société et son ordre — avec l'a priori que tout délinquant est forcément dangereux —, il conviendrait de comprendre la délinquance à la fois comme un comportement correspondant à une stratégie de socialisation dans une société donnée, et à la fois comme le symptôme d'un dysfonctionnement contextuel, le délinquant étant souvent la victime d'une constellation familiale, d'un système scolaire, d'une situation socio-culturelle, d'un univers subtilement répressif. Cette position a au moins le mérite d'appeler à plus de tolérance.

Reste une dernière remarque à faire sur ce processus stigmatisant de minorisation. Nombreux sont ceux qui ont voulu percevoir dans l'acte délinquant la signature du désespoir, la griffe de l'auto-destruction. C'est oublier, et de nombreux entretiens en témoignent, que le délit apporte quelque chose à celui qui le commet, qu'il est avantageux, qu'il permet d'aboutir à la satisfaction d'un besoin, qu'il procure du plaisir, qu'il est une solution peut-être inadéquate dans les moyens mais pas dans la finalité, qu'il est un instrument dans la dynamique vitale du sujet, et que, ce faisant, il serait simpliste et abusif de considérer tout délinquant comme relevant d'un potentiel suicidaire ou autodestructeur. Cela ne l'excuse pas pour autant, tant il est vrai qu'un délit correspond un dommage causé à autrui. Je choisis pourtant de laisser le souci d'étudier la victimologie à d'autres chercheurs.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BACHMAN, J., O'MALLEY, P., JOHNSON, J. — Adolescence to adulthood, change and stability in the lives of young men, Ann Arbor, Institute for social research, University of Michigan, 1978.
- Centre de formation et de recherche de l'éducation surveillée de Vaucresson — 500 jeunes délinquants, Vaucresson, 1963.
- CLOWARD, R., OHLIN, L. — Delinquency and opportunity, The Free Press, New York, 1960.

- COHEN, A.K. — Delinquent boys, Glencoe, The Free Press, 1955.
- CROZIER, M., FRIEDBERG, T. — L'acteur et le système, Seuil, Paris, 1977.
- CUSSON, M., — Op. cit. stignate deuxième.
- DEBUYST, C. — Criminels et voleurs vécues, Publications universitaires, Louvain, 1960.
- DEBUYST, C. — "Le concept de dangerosité et un de ses éléments constitutifs : la personnalité", Déviance et Société, vol. 1, No 4, Genève, 1977.
- DEBUYST, C. — L'enfant et l'adolescent voleur, Dessart, Bruxelles, 1971.
- FATTAH, E.A. — La victime est-elle coupable ?, Les presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1971.
- FRECHETTE et LEBLANC — Op. cit. stignate quatrième.
- FROMM, E. — La passion de détruire, Laffont, Paris, 1975.
- HARE, R.D. — Psychopathy : theory and research, Wiley, New York, 1970.
- HOMANS, G.C. — Social behavior : its elementary forms, Harcourt, Brace, Jovanovich, New York, 1974.
- LEBLANC, M. — La délinquance à l'adolescence : de la délinquance cachée à la délinquance apparente, Annales de Vaucresson No 14, Vaucresson, 1977.
- PLATE, T. — Crime pays !, Simon and Schuster, New York, 1975.
- SARRASIN, M. — Aspects comparatifs et développementaux de la délinquance cachée, G.R.I.J., Université de Montréal, 1978.
- HOOD, R., SPARKS, R. — La délinquance, L'Univers des connaissances, Hachette, Paris, 1970.

Stignate sixième DE LA SEGREGATION

"Les hommes se sont laissés couler dans le moule judiciaire dont ils ont si exactement épousé les contours qu'ils n'ont plus conscience de leur réclusion et qu'ils prennent la forme de ce moule pour leur propre forme."

Cosmayer
(La tolérance)

L'esquisse de la ségrégation dont les classes défavorisées sont l'objet ayant été tracée précédemment, un exemple précis servira de démonstration à ce chapitre : la délinquance des femmes, phénomène dont la considération révèle au mieux une politique et une pratique discriminatives.

Il n'est pas inutile en préalable de faire un détour dans les arcanes du droit et dans les méandres des pratiques judiciaires pour percevoir sur quelles "assises" se construit cette ségrégation. La loi, égale pour tous, du moins prétendue telle constitutionnellement, ne l'est qu'au niveau de la lettre. Il en va bien autrement dès qu'on aborde les disparités flagrantes existant au niveau des modalités d'application.

Même si nul n'est censé ignorer la loi, pour autant qu'il l'ignore ou la transgresse volontairement, il y sera soumis de manière fort variable, selon la catégorie dont il est ressortissant. En d'autres termes, les tribunaux adaptent la répression à chacun et chacune, appliquant le moule de l'idéologie dominante. Ainsi, la femme, dans un système juridique d'essence patriarcale, est soumise à la loi différemment que l'homme, victime ou bénéficiaire d'a priori l'enfermant avec constance dans le rôle d'épouse docile et de mère bienveillante. Cette discrimination est rendue possible par le jeu subtil des modalités d'application. Les possibilités discrimina-

tives sont légion, allant de la juridiction que l'on choisit pour poursuivre quelqu'un, de la nature des étapes préparatoires imposées, aux manipulations opérées dans l'appréciation des éléments. C'est au travers de ces subtiles pratiques que l'on découvre que la loi peut être le garant de certains privilèges, et que les individus, selon leur sexe, leur race, leur appartenance sociale, n'y sont point soumis de manière égalitaire.

Les disparités de jugements, à délit égal, selon qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme, témoignent de la fonction primordiale de contrôle social de la loi, et démontrent que ce contrôle se fonde sur des paramètres différents suivant à qui il s'adresse.

Les statistiques officielles révèlent que la délinquance des femmes est sensiblement moins élevée que celle des hommes. Qu'est-ce que cela signifie ? Que les femmes respectent mieux la loi ? Certainement pas ! Que leur statut leur donne moins le loisir de transgresser ? Peut-être ! En tout les cas, ce taux plus faible peut signifier que la tolérabilité sociale joue en faveur des femmes, pour autant que le passage à l'acte ne soit pas violent, que les mesures sont différenciées, rattachant fréquemment la femme délinquante à son foyer, au mariage, à "l'élevage", et l'homme dans les structures d'Etat.

De plus, les statistiques officielles ne font part que du taux de délinquance repérée et interpellée, et non de l'importance de la délinquance cachée. Là encore, les études sur la délinquance autoreportée mettent clairement en évidence que les femmes sont beaucoup plus actives dans la délinquance que les chiffres publiés ne la laissent entrevoir. Il est aisible d'imaginer que la justice manifeste un certain aveuglement face à la capacité d'initiative des femmes.

Le taux de délinquance réelle (délinquance cachée + délinquance officialisée) rapprochant sensiblement le port de chaque sexe, il devient possible d'affirmer que la délinquance cachée est très importante chez la femme. Peut-être s'agit-il d'une délinquance plus astucieuse, moins exhibitionniste que celle des hommes. Le délit manifeste vraisemblablement chez l'homme un désir d'affirmation sociale, et chez la femme la conquête de l'indépendance.

Fort de ces études révélant le rapprochement partiel de la délinquance des femmes et des hommes, il n'en reste pas moins que l'on traite actuellement encore la femme comme si celle-ci ne pouvait être susceptible d'oser commettre un quelconque délit, surtout si ce délit est traditionnellement attribué à l'homme.

Le concept bien ancré femme-nature / homme-culture a bloqué depuis des siècles une réflexion adéquate sur le sujet. Pire, il a généré une kyrielle de discours invraisemblables témoignant de l'embarras des spécialistes de tout poil, et constamment sous-tendue par des axiomes dont le sexisme est le dénominateur commun. Ainsi a-t-on voulu attribuer la délinquance moindre des femmes à une particularité de leur nature, à leur système hormonal, à leurs menstruations, à leurs maternités, aux mesures de leur crâne, à un quelconque déterminisme biologique, mais rarement à leur condition sociale, à leur statut ou à la division sexuelle des rôles. C'est ainsi que les femmes étant définies comme particulières dans le phénomène délinquant, elles n'ont pas cessé d'être traitées particulièrement. Rappelons, à titre d'exemple, que certains codes européens témoignent de cette discrimination légale en considérant la femme irresponsable quand le délit est commis en présence du mari !

Autrement dit, la criminologie, qu'elle se fonde sur des chapelles biologisantes, psychologisantes ou sociologisantes, a toujours considéré le sexe féminin comme celui qui pose problème, éludant magnifiquement la division sexuelle des rôles, parce qu'à la fois générée et annexée à une idéologie sexiste. La manifestation la plus flagrante de cette idéologie se retrouve chez les agents répressifs qui portent leurs comportements soit en des attitudes chevaleresques vis-à-vis de la femme, recadrant leurs représentations patriarcales en renvoyant avec une apparente bienveillance la femme au foyer, soit à l'inverse en des attitudes paternalistes, reléguant la femme en position d'éternelle mineure, relayant l'époux dans une prise en charge et un contrôle très stricts. Ces deux attitudes habituelles témoignent à l'évidence d'une opération normative de domestication.

Enfin, il s'agit d'être extrêmement attentif au fait que, considérant la délinquance des femmes comme irrecevable, a-normale, pathologique, "contre nature", l'issue souvent préférée à l'inculpation est

la prise en charge en institution psychiatrique, ce qui confirme l'appartenance d'une certaine justice à des théories positivistes et sexistes telles que les a développées entre autres un certain Lombroso.

Alors qu'en est-il réellement de cette délinquance des femmes sur laquelle on impose la loi du silence ? Cette délinquance, comme toute autre, est profondément liée à la condition sociale et à la distribution des rôles. Et l'on peut observer qu'au moment où la femme s'émancipe, qu'elle tend à intervenir de plus en plus dans tous les secteurs de la vie sociale, la délinquance augmente, et la nature des délits se rapproche de celle des hommes. Mais comme il ne s'agit que d'émancipationnisme, se traduisant souvent par la double journée de travail, on voit mal comment la délinquance féminine viendrait à se superposer à la délinquance masculine, les conditions existentielles restant différentes. Toutefois cette transformation démontre à elle seule en quoi la délinquance est liée à la culture et non à des particularités de nature.

Dans un système abolissant la répartition des tâches en fonction du sexe, donc impliquant de profonds changements tant dans la condition féminine que masculine, on peut supposer que la nature des délits opérés par des hommes ou par des femmes serait presque semblable. Reste à savoir s'il y aurait augmentation du phénomène. On peut imaginer, avec un élan d'idéalisme, que le taux baisserait, les conditions de vie étant moins aliénantes, mais il s'agit là de pure "criminologie-fiction".

La discrimination dont les femmes sont l'objet actuellement ne semble pas sur le chemin de la disparition, et les ruses de l'homme pour sauvegarder ses privilèges sont légion. Il est significatif par exemple qu'au moment où la femme s'organise et revendique l'égalité au travers de mouvements divers de libération, l'homme s'empresse de faire la démonstration que seule l'autorité maternelle est structurante et épanouissante pour le jeune enfant, en d'autres termes que l'optique matrifocale revient à la mode, au moment où l'on parle d'égalité et de répartition nouvelle des rôles. La discrimination a hélas la peau dure, la tradition positiviste n'est de loin pas éteinte, et la boucle est bouclée.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADLER, F. — Sisters in crime : the rise of the new female criminal, Mc Graw Hill, New York, 1975.
- ALGAN, A. — Etude comparative de la délinquance juvénile des garçons et des filles, Annales de Vaucresson No 5, Vaucresson, 1967.
- BERTRAND, M.A. — "Le caractère discriminatoire et inique de la justice pour les mineurs : les filles dites délinquantes au Canada", Déviance et Société, Vol 1., No 2, Genève, 1977.
- CARLONI, G., NOBILI, D. — La mauvaise mère, Payot, Paris, 1977.
- COWE, J., COWE, V., SLATER, E. — Delinquency in girls, Heinemann, Londres, 1968.
- DHAVERNAS, M.J. — "La délinquance des femmes", Questions féministes, No 4, 1978.
- GROMAN, D., FAUGERON, C. — "La criminalité féminine libérée : de quoi ?", Déviance et Société, Vol. 3, No 4, Genève, 1979.
- HERPIN, N. — L'application de la loi : deux poids, deux mesures, Seuil, Paris, 1977.
- KONOPKA, G. — The adolescent girl in conflict, Prentice-Hall, New Jersey, 1966.
- LOMBROSO, C., FERRERO, G. — La femme criminelle et la prostituée, Alcan, Paris, 1896.
- Rapport de la commission fédérale sur les questions féminines — Exécution pénale pour les femmes en Suisse, Berne, 1978.
- SIMON, R.J. — Women and crime, Lexington Mass., D.C. Heath and Co., 1975.
- SMART, C. — Women, crime and criminology. A feminist critique, Routledge and Kegan, Londres, 1976.
- VEDDER, C., SOMMERVILLE, D. — The delinquent girl, Ch.C. Thomas, Springfield, Ill., 1970.

Stigmate septième
DE LA VIOLENCE

"Il faut tirer les conséquences des transformations de la société et des mutations de ce siècle et admettre que la criminalité, cancer permanent des communautés humaines, évolue elle aussi, en fonction de ces bouleversements sociaux, économiques, politiques. Chaque civilisation sécrète une criminalité propre. A la limite, pourquoi n'affirmerait-on pas que chaque société souffre des crimes qu'elle mérite ?"

M. Laroyné
(La criminalité aujourd'hui)

Durkheim, dans son œuvre "De la division du travail social" (1), pose clairement sa définition de la déviance. Pour lui, le délit n'est finalement que ce que la société définit comme tel, l'acte proscriit étant variable d'une culture à l'autre. La déviance serait donc définissable par l'application des sanctions au délinquant, et non pas par la qualité même de l'acte. Plus encore, et cet aspect est particulièrement intéressant, un acte serait déviant parce qu'il gêne les autres et non l'inverse : un acte n'est pas ressenti comme gênant parce qu'il est déviant.

En fin de compte, qu'est-ce qui gêne le plus dans la délinquance, pourtant si bien définie dans une optique judiciaire ? Est-ce l'acte délictueux, ou est-ce le refus du malaise qu'il représente ? Est-ce l'acte en lui-même ou le message qu'il transmet ? Réprime-t-on pour punir l'acte ou pour ignorer le refus ? Sanctionne-t-on parce qu'on est profondément séduit par celui qui agit ce qu'on n'ose agir soi-même – ou qu'on hait (ce qui revient au même) celui qui agit ce qu'on s'interdit ? Punit-on pour satisfaire, pour venger,

1. DURKHEIM, E. – De la division du travail social, PUF, Paris, 1960.

pour sécuriser le lésé, ou alors pour masquer, pour ignorer la révolte, le refus, la contestation, la malaise, la revendication, la souffrance exprimés par et dans l'acte ? En fait, comme le dit justement Cooper, le déviant est offert en sacrifice pour maintenir l'intégrité du groupe social.

La réponse sociale à la délinquance juvénile est, en dernière analyse, le reflet d'une intolérance profonde, une intolérance destructrice. Mais on ne punit pas l'intolérance, mère de toutes les violences. Elle ne figure pas à l'inventaire des délits. On ne réprime pas cette agression caractérisée. Le problème est apparemment sans issue, car, si on la réprimait, on ferait une fois de plus état d'intolérance, quoique, comme le dit Cooper, "ce n'est jamais compatible que de montrer de la compassion pour les ennemis de la compassion" (1).

Alors que faire ? C'est peut-être et avant tout tenter d'éliminer en nous les germes de l'intolérance. Lorsque, individu ou groupe social, nous colportons à l'excès l'injustice, façonnant chez l'autre les fondements des sentiments de culpabilité, de frustration, de dévalorisation, pratiquant plus qu'il n'en faut l'intolérance, autant d'éléments annihilants, nous sommes par définition délinquants. C'est on nous, soit disant conformes, qu'il faut éliminer les germes de la délinquance.

Pire encore, au nom d'orientations différentes, de spécialités diverses, au nom de la science, nous enfermions le jeune dans nos violences disciplinaires, dans autant de damnations qu'il y a de chapelles en sciences "humaines". Faire d'un individu, seul contre tous, à la fois un malade inquiétant, un retardé, un inadapté social, un usager potentiel de l'assistance, c'est lui faire porter une violence multiforme, lui faire endosser l'autodestruction lui interdisant de se construire et de se réaliser au travers d'une identité non-manipulée, acceptable pour lui et pour autrui.

Et violence ultime, devenir pour mille raisons déviant, c'est également se retrouver figé, cristallisé dans un statut de "n'ayant droit à nulle part", rejeté, ségrégué, inassimilable, à enfermer à l'extérieur. Ainsi, les frontières de l'inquiétude sont baclées, la

grève du zèle instaurée, le rideau tiré, l'incision par le stigmate opérée. Cette stratégie est celle des mots du silence, protecteurs de la quiétude de tout un chacun, donc de personne.

Au contraire, il faut postuler avec force que la délinquance juvénile est une contre-violence instituante aux violences instituées. C'est parce que la famille, l'école, le travail, l'armée, l'Eglise, les mass media, le système de consommation et de production portent en eux, à des degrés divers, la violence, qu'existent dans notre société des comportements contre-agressifs ne pouvant pas être réduits à des pathologies individuelles.

Il ne faut pas oublier qu'un système social, quel qu'il soit, façonne les caractéristiques de sa délinquance, et que ce n'est pas un hasard si cohabitent dans notre société une délinquance de comportement, reflet des valeurs en place et de la moralité dominante, et une délinquance de profit, signifiant l'exacerbation du besoin d'avoir au détriment du besoin d'être dans un système fondé sur l'appropriation. Et ce n'est pas non plus par hasard si tout est conçu pour éraugiller et inquiéter les braves gens en exagérant l'importance de la délinquance violente, alors que le silence est soigneusement entretenu sur la délinquance en col blanc, sur l'escroquerie de haut niveau, la fraude fiscale, les abus de confiance, la spéculation et autres manœuvres d'enrichissement et d'appropriation scandaleuses. La stigmatisation ne porte pas sur ceux qui, vêtus des habits de l'honnêteté, pratiquent la malhonnêteté.

La délinquance juvénile, même si le délit d'acquisition est en proportion le plus fréquent, tout en n'étant pas forcément de nécessité, apparaît de fait comme une délinquance de comportement. Elle vient troubler à point la bonne conscience de tout un chacun, parce qu'elle est refus, qu'elle est cri de révolte, qu'elle est la réponse adéquate à la violence inouïe du monde dans lequel nous vivons, qu'elle est la résultante de l'univers de nos contradictions.

La violence est une forme de relation, relation aux êtres autant qu'aux objets. Elle est un face à face, une confrontation directe dans laquelle chaque acteur porte sa part de responsabilité. Et il est vrai que les rapports sociaux actuels sont de plus en plus caractérisés par la violence, violence directe ou diffuse. On éduque l'enfant à l'idée d'un foyer alors qu'il vit la dissociation familiale. On lui parle de démocratisation des études en lui interdisant l'accès

1. COOPER, D. -- op. cit.

aux filières supérieures de formation. On prône la liberté d'expression en lui refusant la parole. On le conditionne aux bienfaits de la consommation en l'excluant d'un pouvoir d'achat. Ces contradictions, insidieusement violentes, ne peuvent que conduire à la révolte et à la transgression, pour retrouver précisément les valeurs bafouées : la relation, la réussite, l'expression, la possession.

Mais la violence pure, l'atteinte à l'intégrité physique est peu fréquente à l'adolescence. Elle ne constitue en moyenne que le 7% de l'ensemble des délits. Pourtant les médias montent en épingle ce type de phénomène, donnant des justificatifs supplémentaires à ceux qui revendiquent l'autoprotection ou réclament le renforcement de la répression. La violence appelle la violence, tel est le cercle vicieux soigneusement entretenu par le pouvoir actuel.

Plus que la violence pure, c'est les violences douces qu'il s'agit de mettre en évidence, celles qui manipulent le jeune et l'enferment dans la construction des hiérarchies sociales futures telles qu'elles sont prévues par les gens du passé, celles qui utilisent le jeune comme enjeu des intérêts de l'adulte, celles qui diminuent les espaces de vie et de communication, celles qui stérilisent toute velléité de création, celles qui au nom du réalisme interdisent le rêve, celles qui conditionnent au besoin d'acquisition sans pour autant en donner les moyens.

"La violence des adolescents, disons plutôt les diverses voies de transgression des règles sociales qu'ils adoptent, sont ou réactionnelles, ou adoptatives, ou plus encore des modes de relation au milieu, ou sein desquels leur vitalité, leur potentialité d'innovation trouvent des issues qui reflètent tout un aspect de la réalité sociale et de ses modèles" (1).

Or, la réaction et l'adaptation n'ont jamais revêtu une quelconque connotation pathologique. Cela nous ramène à la première violence posée sur l'appréciation de la délinquance : la réduction de cette réaction et de cette adaptation juvéniles au statut de trouble ou de pathologie.

1. CHOMBART DE LAUWE, M. J. - "Treize ans violents. A l'image de nos rapports sociaux", Revue Autrement, No 22, Enfants et violences, Seuil, Paris, 1979.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Actes du colloque de Milan 1977 - La violence (2 tomes), coll. 10/18, Union générale d'éditions, Paris, 1978.

Actions et recherches sociales - La violence, revue interuniversitaire de sciences et pratiques sociales, Editions Erès, No 1-2, Paris, septembre 1981.

Autrement (Revue) - Enfants et violences, dossiers No 22, diffusion le Seuil, Paris, 1979.

DEBUYST, C. - "Etiologie de la violence", La violence dans la société, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1972.

GIRARD, R. - La violence et le sacré, Grosset, Paris, 1972.

La Nef (Revue) - La criminalité aujourd'hui, No 57, Librairie Jules Tollandier, Paris, 1975.

LEAUTE, J. - Notre violence, Denoël, Paris, 1977.

MAFFESOLI, M., PESSIN, A. - La violence fondatrice, Champ urbain, Paris, 1978.

MEYER, P. - L'enfant et la raison d'Etat, Seuil, Paris, 1978.

PIÑATEL, J. - La société criminogène, coll. Examenis, Colman-Lévy, Paris, 1971.

Stigmate huitième
DU SYNDROME D'APPROPRIATION

"Il faut donner un sens nouveau
à l'objectivité qui est recherchée
non plus dans un refus de la subjec-
tivité, mais dans un accord des
visions subjectives, dans une inter-
subjectivité."

Merleau-Ponty

Il n'est point de devantures de librairies qui n'exposent, sans des présentations ou des étiquettes diverses, des ouvrages en forme de variations sur l'identité de l'éducateur spécialisé. Il n'est conjointement point d'écoles ou de centres de formation pour travailleurs sociaux qui ne s'interrogent, voire s'articulent autour de ce problème d'identité, et souvent plus spécifiquement autour du problème de l'identité personnelle.

À la source, donc, on travaille "sur la personne", supposant que travailler "avec sa personne" suffira au candidat au travail social à esquisser une identité professionnelle et à se sentir à l'aise dans une fonction dont les tenants et les aboutissants sont clairement clarifiés dans une perspective socio-politique : ils sont tout au plus fantasmés dans des dynamiques de groupe qui aboutissant plus à une catharsis qu'elles ne débouchent sur une perspective militante.

Ce qui frappe dans ce corps de métiers, c'est que le vœu pieux d'articuler harmonieusement identité personnelle et identité professionnelle aboutit dans de nombreux cas à un mal-être. Celui-ci, comme tout mal-être, ne peut trouver d'issue que dans la construction d'un système de défense se décadant dans des pratiques exorcisant la crainte de dépersonnalisation. C'est ce que nous appellerons le syndrome d'appropriation. Ce mal-être se trouve au carrefour, à la fois cause et conséquence, de pratiques non innocentes telles

que la "relation duelle privilégiée" et des politiques perverses de sur-développement des structures spécialisées.

La relation duelle privilégiée s'est trouvée sur-investie comme si la psychanalyse, les psy-CHOSES et les psycho-combinards dont je fus pouvaient à eux seuls résoudre des problématiques d'ordre avant tout socio-politique. Les structures dites spéciales se sont quant à elles surmultipliées comme si la déviance pouvait être réduite au travers de la prolifération systématique de la stigmatisation dans et par l'exclusion.

Deux stratégies solidaires se sont donc développées, côte à côte, intimement liées tant par la forme que par le fond, l'une permettant sous l'impulsion du pouvoir en place de fonder des ghettos et de les justifier par des arguments pseudo-scientifiques, l'autre créant, sous l'inspiration de chapelles annexées à ce même pouvoir, des instruments dont les visées se traduisent dans bien des cas par la conservation de la déviance, donc et en conséquence des usagers, des structures et des opérateurs sociaux. C'est dans le vocabulaire appartenant à ce double mouvement qu'est né le mot le plus profondément polarisateur qu'il soit possible d'imaginer : la prise en charge. Dans ce système, on ne prend pas plus en compte qu'en considération une destinée humaine. On la prend en charge, on la gère, l'oriente, la dissèque, on décide pour l'autre, un autre que l'on annexe à un projet déterminé à l'avance, qui sous le couvert d'individualisation ne sert qu'à reproduire un système sélectif et ségrégatif.

L'un des meilleurs moyens de conserver la déviance (et les professions y étant liées), c'est de disséquer l'individu au maximum, de le diviser, objet clinique, en autant de parcelles qu'il y a de professions, d'en réinventer d'autres si nécessaire. On peut à juste titre se demander si la division du travail ou la matière n'est pas la conséquence de la division de l'individu, celle-là étant elle-même l'effet d'un contrôle social fondé hypocritement sur des théories classificatoires atomisantes et mortifères. Dès lors, tant le désir d'appropriation de l'autre que la crainte de la dépossession de cet autre ne sont rien de plus qu'un conditionnement social à la propriété et à la peur de la faillite. Il y a corrélation entre syndrome d'appropriation et système capitaliste.

Par ailleurs, la déviance augmentant, ou pour le moins étant mieux

détectée, les pratiques se devant de colporter et d'inculquer les états de dépendance nécessaires à la conformité se multiplient, sous divers visages, avec des discours plus ou moins perverses. L'être autonome, croit-on, est celui qui est ramené de la dépendance impie à la dépendance admise, donc à une dépendance stricte aux valeurs sociales en place, et parallèlement à un système de dépendance au contrôle social.

Plus ce projet se développe, plus conjointement il est nécessaire de multiplier les opérateurs sociaux susceptibles d'entrer dans une procédure consistant à recentrer les "décalés". Et plus les opérateurs sociaux se multiplient, plus les fonctions se diversifient et plus ce syndrome d'appropriation devient évident. La constitution de "territoires" de plus en plus nombreux (et des frontières les délimitant) fait apparaître dans le même temps des "zones franches" de plus en plus complexes sur lesquelles se jouent les conflits d'identité.

Nous distinguons quant à nous quatre grands groupes d'opérateurs sociaux, d'un point de vue fonctionnel.

1. Les opérateurs de prévention

Il n'y a pas de plus grande ambiguïté que celle qui règne au sein des services de prévention dont la fonction habituellement admise est d'éviter que des individus en danger ou en crise réactionnelle se trouvent en situation de rupture grave et rejoignent les rangs des usagers des institutions spécialisées. Le débat est de savoir dans quelle mesure la fonction actuelle de la prévention — qui de fait est une prévention spécialisée — ne rejoint pas tôt ou tard la fonction stigmatisante de désignation.

Chacun connaît l'exemple de certaines "villes nouvelles" en France lors de la planification desquelles les promoteurs ont préféré prévoir les espaces réservés aux éducateurs spécialisés plutôt que de concevoir des cités selon des options totalement différentes, et surtout moins crimino-gènes.

L'opérateur de prévention n'est donc actuellement qu'un preneur en charge dépendant strictement — même s'il s'y refuse — d'un pré-déterminisme issu de paramètres sociaux, politiques, économiques, architecturaux, étiologiques, etc.

Il n'est dans tous les cas pas un agent de changement, de progrès so-

cial, de diminution des facteurs à risque. Son pouvoir est de détection, de récupération par accompagnement des cas limites, et parfois de désignation des cas qui lui échappent.

On peut ranger dans cette catégorie nombre d'éducateurs de rue, d'assistants sociaux de milieux ouverts, d'animateurs, de pasteurs ou de curés plus ou moins célèbres. "Leur" syndrome d'appropriation est signifié dans leur propre appréciation du concept de danger, dans leur conceptualisation de l'état de crise, dans un style d'accompagnement se prétendant désintéressé, et parfois dans leur désir souvent affiché de s'apparenter plus à la marginalité qu'à la conformité.

2. Les opérateurs de détection et de désignation

Il s'agit de juges, techniciens, spécialistes et consultants de tous modules, dépisteurs et diagnostiqueurs dont la fonction est de désigner officiellement les déviants en les nommant, au nom d'une société qui en a besoin pour, comme le dit Cooper, se rassurer sur sa rectitude essentielle. En fait, désigner ses malades, c'est se rassurer sur sa propre santé.

Les choses se jouent très vite en ce qui concerne cette désignation : elles se jouent dès la naissance, dès l'ébauche d'un retard de langage, dès la suspicion d'une dyslexie, dès un premier redoublement à l'école, dès les premiers signes d'une trop grande originalité, dès que l'on bouge ou que l'on parle trop dans un système où il faut être immobile et silencieux, dès le moment où l'on est pauvre et que par définition les professions libérales sont réservées aux autres, ceux qui justement seront les désignateurs.

Ces opérateurs ont donc pour fonction essentielle d'opérer un tri entre les conformes et les déviants, les centrés et les décatés, avec des critères issus tour à tour de normes juridiques, politiques, valorielles, médicales... Il s'agit donc pour la plupart d'agents stigmatisateurs, classificateurs ou répressifs, alimentant par leurs verdicts les places disponibles dans les multiples services et établissements spécialisés.

Leur syndrome d'appropriation se joue au travers de l'utilisation souvent abusive d'instruments plus ou moins subtils leur permettant de caractériser et d'enfermer les individus dans et par un étiquet-

tage officiel et agréé. Ils ont de plus souvent le pouvoir de choisir les mesures qu'ils estiment les plus adéquates en donnant leur agrément ou non aux opérateurs de prise en charge qui leur feront suite.

3. Les opérateurs de prise en charge

Educateurs de toute texture, assistants sociaux de toute tendance, animateurs, lagapédistes, psychomotriciens, psychothérapeutes, psychiatres, techniciens de la relation, agents du quotidien, spécialistes ou généralistes se partagent le privilège de la prise en charge de prévenus qui ont fini par être désignés et jugés aptes à être gérés.

En filigrane des notions d'aide, d'accompagnement, d'autonomisation, de disponibilité, de volontariat, d'humanisme, de sécurité, de protection se profile l'idée plus éthique de réinsertion sociale, de normalisation par l'individualisation, de recentrage par la "thérapie du moi". Dissimulés derrière le concept de "mieux vivre soi-même", ces opérateurs n'échappent pas au mieux vivre pour les autres. Champions de la relation duelle privilégiée, au nom de la chapelle psychothérapique, ils réalisent de fait, et parfois malgré eux, une fonction de régulation, de contrôle et de "sécurité" sociales.

Comme dit précédemment, ils s'attachent au travers d'un projet apparemment libéral et tolérant à reconduire un projet prédéterminé socialement et politiquement : la réinsertion à tout prix, seule garantie mythifiée de l'équilibre personnel. Il est loisible de supposer que cette focalisation excessive sur un objectif rééducatif unique constitue paradoxalement l'une des causes de la conservation de la déviance et de l'enfermement parfois définitif de certains individus dans une chaîne d'assistance institutionnelle.

Ici, le syndrome d'appropriation apparaît avec force en particulier dans les relations interprofessionnelles, dans lesquelles chaque discipline tend à s'approprier l'exclusivité du pouvoir de transformation de l'usager, et cela au travers de la relation duelle, unique, singulière. A l'instar de la famille dissociée (que ces mêmes opérateurs ont tout loisir de désigner comme constellation pathogène), on retrouve les mêmes rivalités, les mêmes tensions, les mêmes utilisations de l'usager comme enjeu des conflits interpersonnels.

4. Les opérateurs de post-cure

La post-cure, parfois dénommée "service de suite" — le mot suite ne souffre aucune ambiguïté — constitue théoriquement le dernier relais institutionnel, qui tout en étant vraisemblablement utile à certains, n'en signifie pas moins que l'usager reste assisté et sans contrôle.

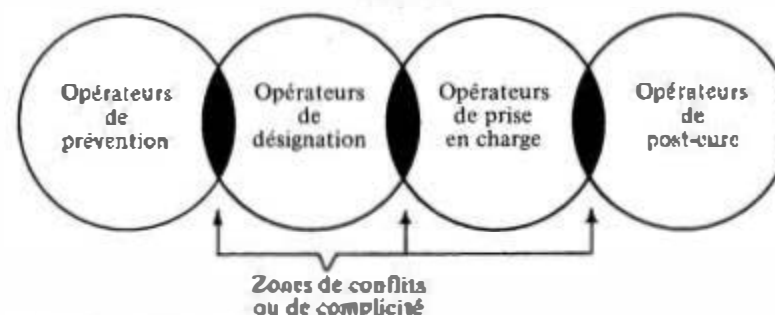
Il est difficile de distinguer ce qui, dans l'intention, est du ressort d'une ultime étape rééducative de ce qui relève de la constitution d'une zone supplémentaire d'assistance et de contrôle social. Certains services expriment leur regret de ne pouvoir matériellement assurer une post-cure qu'ils jugent adéquate, alors que d'autres en refusent l'idée, affirmant que si la prise en charge a été correctement gérée, une suite ne se justifie en aucun cas.

C'est dans cette quatrième catégorie que le syndrome d'appropriation est le moins évident, s'il est vrai que la post-cure doit traverser son identité dans la désappropriation progressive, donc dans la perte de pouvoir sur l'usager. Néanmoins, il émerge des faits deux perspectives antinomiques, l'une étant précisément la désappropriation, l'autre la réappropriation par la redésignation, avec le pouvoir considérable de décréter par évaluations interposées l'aptitude ou l'inaptitude d'un individu à gérer seul son existence.

Ces quatre grandes catégories étant évoquées, il est aisé de constater que d'une part elles révèlent une division du travail social, et que par ailleurs cette division est autant liée aux objectifs de chacune des catégories qu'à une division des disciplines elles-mêmes. En effet, chaque catégorie est animée par plusieurs professions, ce qui nous conduit à distinguer plus précisément deux types de division du travail social :

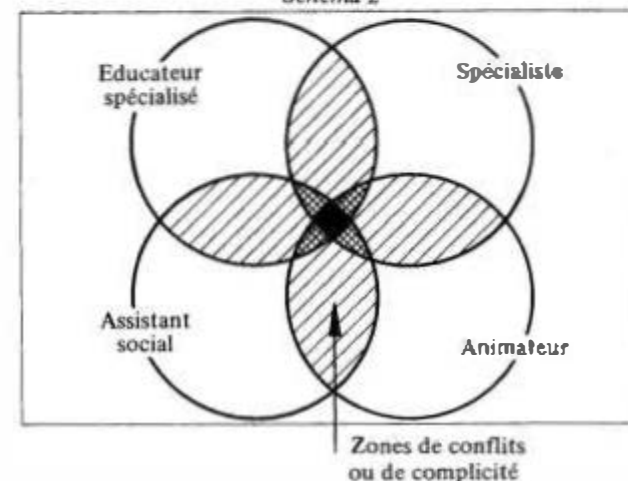
a) Une division intercatégorielle, amenant tel groupe mixte de telle catégorie à rejeter entre autres certaines responsabilités de dysfonctionnement sur tel autre groupe mixte de telle autre catégorie, et à refuser toute intrusion dans sa propre catégorie. Les zones soit de conflits soit de complicité se situent dans les intersections entre deux catégories (schéma 1).

Schéma 1



b) Une division intracatégorielle, pouvant conduire les diverses professions représentées à développer entre elles davantage de liens de rivalité que de concevoir des actions réellement interdisciplinaires. Là également, les zones de conflits ou de complicité sont représentées par les intersections (schéma 2).

Schéma 2



Le syndrome d'appropriation trouve ses manifestations les plus évidentes dans les zones de conflits ou de complicité évoquées ci-dessus. Il se concrétise entre autres par l'individualisme, les querelles de chapelles, la dictature d'une discipline sur une autre, les monologues juxtaposés, les langages différents, autant d'attitu-

des révélatrices du désir d'agir seul, latent chez tout opérateur social. Et plus les professions se multiplient en ce domaine, plus cette réalité devient criante.

Par exemple, il n'est pas rare de voir une prise en charge confiée à une multitude de professionnels : tel enfant est suivi à la fois par un psychothérapeute, une logopédiste, "bénéficie" de séances de rééducation psychomotrice, enfermé dans un échéancier géré par un éducateur spécialisé. Son père quant à lui est conseillé par un assistant social, sa mère par un autre, sans compter d'autres enfants de la fratrie suivis par d'autres praticiens.

On se trouve donc fréquemment dans des situations où la dénominateur commun est le marcellement tant de l'individu que de sa constellation familiale, situations aggravées par le manque d'unité d'action menée par des professionnels ayant constamment l'impression d'être déposés de leur domaine et se défendant par la constitution de langages différents, de pratiques contre-agressives, de critiques souvent non fondées, de coalitions sécurisantes, autant d'attitudes dont l'usager fait en fin de compte les frais.

On peut se demander si à un premier degré les rivalités inter- et intraprofessionnelles ne dissimulent pas une motivation commune : le plaisir un peu narcissique d'agir seul sur un être qui établit avec soi une relation de confiance.

En conclusion provisoire, et indépendamment d'une analyse de la politique éducationnelle qui pourrait faire l'objet d'une autre étude, il nous semble que les centres de formation au travail social sont les lieux privilégiés pour éviter au moins en partie la constitution de ce syndrome d'appropriation. Encore faudrait-il qu'ils en soient convaincus !

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AVVANZINO, P. — Un héritage en crise : Le champ et les pratiques de l'éducation spécialisée, Polycopié, Colloque sur la division du travail dans les professions sociales et paramédicales, EESP, Lausanne, 1981.

BOURDIEU, P., PASSERON, J.C. — La reproduction, Minuit, Paris, 1970.

BOUSQUET, M.H. de — Le service social, Coll. Que sais-je ?, PUF, Paris, 1971.

COT, J.P., MONNIER, J.P. — Pour une sociologie politique, Coll. Points, Politique, Seuil, Paris, 1974.

DEROGY, J., LESCAUT, P. — Population sur mesure, Seuil, Paris, 1965.

DONZELOT, J. — La Police des familles, Minuit, Paris, 1977.

FOURNIER, J. — Politique de l'éducation, Seuil, Paris, 1971.

FRAGNIERE, J.P., DUBOCHET, M. — Matériaux pour l'étude de la division du travail dans les professions sociales et paramédicales, Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne, 1980.

FUSTIER, P. — L'identité de l'éducateur spécialisé, Coll. Psychanalyse, Editions universitaires, Paris, 1972.

IASCUMES, P. — Prévention et contrôle social. Les contradictions du travail social, Médecine et Hygiène, Masson, Genève, 1977.

LORY, B. — La politique d'action sociale, Privat, Toulouse, 1975.

LUPTZ, P. — "Histoire de la rééducation", Rééducation (revue), Paris, juillet-octobre 1972.

RUPP, M.A. — Le travail social individualisé, Privat, Toulouse, 1970.

Stigmote neuvième
DE LA DISCIPLINARITÉ

"Affirmer que le sujet à aider est un être vivant se construisant par étapes dans un milieu relationnel donné, lui-même inséré dans un contexte social déterminé, signifie, si nous adhérons vraiment à cette assertion, que nous soyons convaincus de l'inanité d'une action uniquement focalisée sur l'un des aspects."

M. Lemaire

De plus en plus, les travailleurs sociaux et tous les professionnels engagés à des titres divers dans les processus d'éducation spéciale postulent qu'il n'y a désormais plus d'autre voie que celle de la collaboration interdisciplinaire.

Ce postulat est acceptable dans la mesure où il est vrai – et les démonstrations ne manquent pas – que toute approche isolée de l'inadaptation est vouée à l'échec, donc à la conservation de la déviance. Plus encore, toute approche de la déviance suppose que les actions menées soient réellement coordonnées, pour autant, répétons-le, que cette coordination (entre les disciplines, les corps professionnels, les services) aboutisse à une compréhension globale de l'individu, et non à une atomisation.

Mais un postulat n'a pas de valeur si ceux qui le formulent n'en tirent qu'une bonne conscience en le limitant aux seuls espaces d'un tour de table rassurant et régulier, se suffisant de son évocation.

La prétention à l'interdisciplinarité passe par la renonciation de l'individualisme forcené, par une véritable croisade contre les dictatures de certaines disciplines sur d'autres, par le décadage lucide des langages différents peuplant cet univers composite de professionnels communiquant trop souvent par monologues juxtaposés, par la résolution des tensions latentes, des rivalités masquées par

quelques subtils artifices, par la formulation des non-dits de tout acabit couvrant de silence suspect les relations et les émotions inter- et introprofessionnelles.

Les difficultés ne manquent pas dès qu'il s'agit de concrétiser la volonté d'interdisciplinarité, d'autant que le désir d'agir seul doit certainement être inscrit "quelque part" chez l'aidant, même si celui-ci ne cesse de se rassurer en s'écriant à qui veut l'entendre qu'il n'est pas là pour tirer un quelconque bénéfice de son action. Les écueils surgissent dès l'affirmation de la nécessité d'une interdisciplinarité parce que le corollaire en est une remise en question fondamentale dans le foisonnement des acquis antérieurs.

La biographie éducative parasite constamment les velléités de collaboration, ayant gravé de manière quasi-indélébile des façons d'être caritatives et/ou narcissiques, des croyances mythiques en la compétence univoque glanées au fil de formations successives, des rapports au père et au pouvoir conduisant à l'espoir d'une future prise de revanche.

Par ailleurs, il importe de reconnaître que même la complémentarité souhaitée a des limites, ne serait-ce que celles émergeant de formations souvent fort différentes : on enseigne plus la spécificité que la complémentarité. S'il est vrai qu'une profession définie se caractérise par une formation spécifique, il en résulte logiquement une différenciation marquée avec les professions voisines. Mais en ce domaine, certaines formations souffrent plus que d'autres d'une définition floue des objectifs et des méthodologies, ce qui peut aboutir à des chevauchements considérables, et, a posteriori, à des sentiments de déposssession. La conjugaison d'un certain obscurantisme et des espaces de chevauchement conduit inévitablement à une dynamique où chaque professionnel vise à développer le syndrome d'appropriation décrit précédemment.

L'un des premiers révélateurs de ce syndrome d'appropriation apparaît dans la constitution et l'expression de langage différents sur les mêmes objets, pour ne pas dire de langues différentes. Il y a parfois quelque chose de la tour de Babel dans le travail social. Entre le langage médical, le jargon psychanalytique, le dialecte psycho-social, l'argot éducatif, les fossés sont parfois gigantesques, même si l'appareil est sauvé ou traversé d'usages communs, avec

des mots communs, mais qui, après effort de vérification, révèlent qu'ils sont investis différemment, qu'ils sont définis de manière divergente.

Le langage, même s'il permet de développer un sentiment d'appartenance à un groupe professionnel, n'en reste pas moins le lieu de l'incanpréhension, du retrait, de l'agression, permettant de se rassurer sur sa propre identité au détriment de celle des autres, et en fin de compte au détriment des usagers. Le langage permet en fait de convaincre et de souligner immuablement qu'il y a les initiés et les autres. Il s'agit donc d'un instrument considérable de pouvoir et de contre-pouvoir. Prétendre à l'interdisciplinarité suppose donc pour le moins une constante redéfinition de ce que chaque opérateur met derrière les mots qu'il utilise.

Plus subtilement encore, les différences de langage voilent des différences plus fondamentales, à savoir dans de nombreux cas des conceptions contradictoires. L'obscurantisme du discours laisse l'illusion fragile d'un accord apparent. Or, il est impossible, sans des conséquences graves pour les usagers, de faire cohabiter dans une même équipe des thèses fondamentalement antinomiques. Prétendre à l'interdisciplinarité implique une vérification de tout instant des thèses sous-jacentes aux discours de chacun des partenaires d'une équipe de professionnels de la prise en charge.

Par ailleurs, il est loisible d'imaginer que les motivations conduisant vers telle ou telle autre profession d'aide sont plus ou moins divergentes, plus ou moins communes. Elles sont difficiles à cerner, même si certains s'y essaient lors de procédures de sélection, d'autant plus que l'essentiel de celles-ci est inscrit dans l'inconscient. Les quelques travaux à ce sujet sont en général coupables d'un réductionnisme offligeant.

Par contre, le dénominateur motivationnel commun semble être le plaisir narcissique d'agir seul, avec tout pouvoir, sur un usager dont on attend avant tout qu'il établisse avec soi une relation de confiance, une relation que l'on manipule pour qu'elle devienne "duelle privilégiée". Or, s'il est vrai que la démarche thérapeutique conventionnelle passe par l'intermédiaire d'une relation singulière, il n'en reste pas moins que s'en satisfaire débouche très vite sur une intervention égocentrique, exclusive, et a poste-

riori parfois destructrice si elle se confine dans une symbiose confirmant l'assisté dans sa dépendance et l'assistant dans son pouvoir.

Dans un autre ordre d'idée, il existe des motivations tendancielles, acquises au travers des objectifs privilégiés de formation, conduisant par exemple l'éducateur à s'orienter plus vers l'enfant que vers la famille, délaissant celle-ci dans une fonction obligatoirement pathogène, et jouant avec l'enfant un rapport de complicité, l'enfermant malgré lui dans un climat de victimisation excessive. Au contraire, l'assistant social sera motivé à faire de la famille son objet privilégié, délaissant du même coup l'enfant avec sa singularité. En d'autres termes, on peut former l'éducateur à voir dans tel enfant qui lui est confié la victime d'un couple pathogène, alors que l'assistant social placé face à la même constellation familiale considérera peut-être ce même enfant comme le facteur principal de la difficulté, voire de la dissociation parentale. Il s'agit bien là de motivations fabriquées enfermant chaque opérateur social dans une spécificité et une rivalité pouvant renforcer la stigmatisation de l'usager.

Prétendre à l'interdisciplinarité suppose pour le moins une réflexion approfondie sur les complémentarités, et surtout les capacités à déléguer à d'autres ce qui chez soi souffre d'insuffisance.

Si la communication est difficile, si les vocabulaires sont discordants, si les motivations sont en contradiction, c'est que peut-être fondamentalement les opérateurs sociaux révèlent les menaces réelles et fantasmatiques qu'ils supposent exister entre leurs diverses fonctions. Ces menaces sont d'ailleurs de natures fort diverses : menaces du jugement de valeur, de l'appréciation portée par un autre sur sa propre pratique – menace de la réussite de l'autre et de son propre échec – menace portée par les conceptualisations faites par des spécialistes sur sa propre pratique – menace représentée par des professionnels socialement mieux considérés que la sienne – menace des structures hiérarchiques – menace représentée par des pouvoirs extérieurs – menace apportée par les querelles de conception, les luttes de chapelles, les guerres de terrain – menace en fin de compte de déperdition.

Et rappelais qu'en règle générale, les praticiens du travail social ne rivalisent pas tant sur les aspects singuliers de leur profession, mais sur les territoires communs, en intersection, périphériques à

leurs spécificités. C'est bien plus sur les espaces d'action inévitablement en chevauchement que s'érigent les rivalités et que se construit le malaise.

C'est dans ce contexte, face aux difficultés inhérentes au travail en équipe – on est donc loin de l'interdisciplinarité –, que se construisent des systèmes défensifs curieusement proches du trouble réactionnel. Six stratégies apparaissent fréquemment pour exorciser ce fantôme de la menace permanente :

- La stratégie de démission, consistant à mythifier la discipline voisine, le professionnel d'un autre titre, en lui attribuant le plein pouvoir et le plein savoir, et se retirant soi-même dans une attitude de passivité résignée.
- La stratégie de déresponsabilisation, consistant à attribuer l'échec éducatif, quand il existe, à d'autres professionnels, qui sont décrits comme entrave à une prise en charge adéquate, comme parasites à une action éducative appropriée.
- La stratégie d'agression, visant à marquer son désaccord en usant systématiquement de méfiance non déguisée, de traits agressifs, de formulations sur un mode constamment ironique, de dénis fréquents des actions menées par d'autres catégories de praticiens.
- La stratégie paranoïde, conduisant à un repli sur soi, sorte de mouvement psychotique, considérant tout discours et action extérieurs comme subtilement orchestrés pour invalider sa propre pratique.
- La stratégie du stéréotype, cherchant à renforcer sa propre identité et à la distinguer des autres identités en s'enfermant soi-même, ou en enfermant les autres, dans des images stéréotypées, permanentes, des rôles figés, des caractéristiques cristallisées.
- La stratégie du simulacre, consistant à faire "comme si" le travail était effectivement mené en équipe, en niant les difficultés et les problèmes réels, en jasant sur un apparent consensus. Construit sur le non-dit, le simulacre est une comédie du "tout va bien", alimentée par le mythe de l'équipe soigneusement entretenu, l'illusion groupale artificiellement maintenue par des rituels faisant croire à l'homogénéité du groupe. C'est en quelque sorte la constitution d'un ~~pseudo~~ pseudo-ensemble dans lequel tout le monde ne peut que bien s'aimer, qui, faute de vérification de son bien-fondé, amène tôt ou tard à la fragilisation et à la dislocation.

Toutes les équipes ne présentent de loin pas les caractéristiques décrites ci-dessus, et heureusement. Mais il importe d'en faire l'inventaire, ne serait-ce qu'à l'adresse de ceux qui n'ont pas encore réalisé que l'éducation n'a de chance d'atteindre ses objectifs que si elle se fonde sur la cohérence. La disciplinarité, dans ce qu'elle peut avoir d'exclensif, alimente à l'évidence la stigmatisation de l'usager, puisque celui-ci fait les frais des luttes de pouvoir et de prestige, de l'utilisation compétitive de modèles antinomiques, de la confrontation de discours contradictoires, l'amenant malgré lui à devenir un objet-enjeu des rivalités interprofessionnelles.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANCELIN-SCHUTZENBERGER, A. — "La relation aidant-aidé", L'Information psychiatrique, 41, no 8, Paris, 1965.
- ANZIEU, D. — "L'illusion groupale", Nouvelle revue de psychanalyse, No 4, Paris, 1971.
- BROWNE, C.G., COHN, T.S. — Chefs et meneurs, psychologie sociale de l'autorité et de la direction, Bibliothèque scientifique internationale, PUF, Paris, 1963.
- CAPUL, M. — Les groupes rééducatifs, Coll. Poïdeia, section psychologie de l'enfant, PUF, Paris, 1970.
- JACOBSON, V., MONELLO, P. — Le travail social en équipe. La collaboration entre travailleurs sociaux de formation différente, Coll. Mésopé, Bibliothèque de l'action sociale, Privat, Toulouse, 1970.
- LAPASSADE, G. — Groupe, organisations et institutions, Gauthier Villars, Paris, 1967.
- LEMAY, M. — "Les fonctions de l'éducateur spécialisé en psychiatrie infantile", La psychiatrie de l'enfant, vol. VIII, fasc. 2, PUF, Paris, 1965.
- MILLER, G. — Langage et communication, Bibliothèque scientifique internationale, PUF, Paris, 1956.

PAGES, M. — La vie affective des groupes. Esquisse d'une théorie de la relation humaine, Coll. Organisation et sciences humaines, Dunod, Paris, 1968.

Stigmatisée

DE L'ASSISTANCE

"Rester normal, c'est d'abord rester normal par rapport à soi-même... non par rapport au plus grand nombre qui, soumis inconsciemment à des jugements de valeur à finalité sociologique, est constitué d'individus parfaitement anormaux par rapport à eux-mêmes."

M. Laborit

(L'éloge de la fuite)

Les options actuelles de nombreux experts et praticiens de l'éducation spécialisée reviennent à lutter contre le rejet et l'exclusion des jeunes dits déviants, marginaux ou handicapés sociaux. Puisse cela être davantage qu'un discours.

Même si les établissements qui se sont développés durant ces trente dernières années témoignent à la fois d'une professionnalisation de la prise en charge et d'un réel souci d'aide aux jeunes "en difficulté", il n'en reste pas moins que cet environnement matériel, souvent luxueux, a abouti, peut-être malgré lui, à des projets signifiant pour la plupart la sécurité, la protection ou l'assistance à long terme.

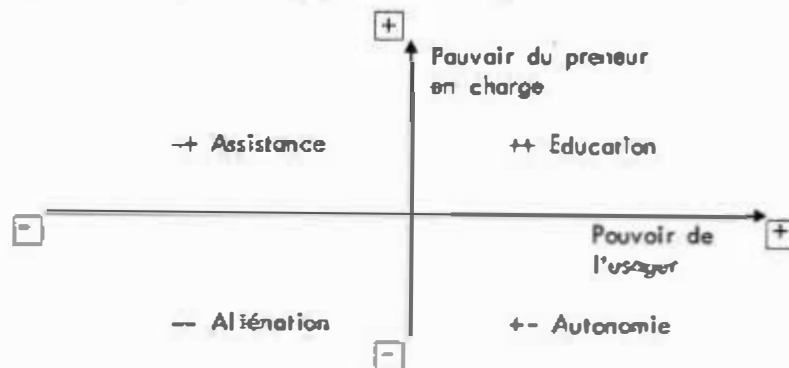
Mais n'en sommes-nous pas encore à une conception intégrative qui non seulement banalise le surdéveloppement de ghettos éducatifs, mais encore donne à chaque individu les moyens de son auto-formation, de sa propre éducation. Le problème ainsi posé annonce que la prise en charge éducative relève plus de la politique sociale et du contrôle que de techniques adaptées et de théories éducativement pertinentes.

Le problème de la prise en charge est complexe puisque nous sommes constamment confrontés à une équation dans laquelle le paramètre contexte social génère à la fois le handicap individuel et les structures institutionnelles d'assistance à ce handicap. Une

autre difficulté apparaît dans l'univocité de la notion de réadaptation. Il est en effet question, la plupart du temps, de réadapter, de réinsérer un individu dans un contexte social qui, lui, ne se modifie pas. L'intégration n'a de sens que dans la mesure où le milieu est intégrant.

Les projets éducatifs issus de la majorité des structures d'assistance se résument dans le triptyque constamment avancé, quels que soient le style et les caractéristiques de l'institution : l'autonomie – le mieux-être –, l'épanouissement de l'usager. Cette générosité strictement conceptuelle est malheureusement vite ternie par la triade des moyens proposés : le travail, l'argent, la famille, donc paradoxalement trois systèmes forts de dépendance. Cela signifie en d'autres termes que sous ce projet se profile la restitution pure et simple des états de dépendance que le déviant a transgressés ou a fuis, selon des modalités diverses. La rééducation consiste donc bien à transmettre nos propres états de dépendance, à ramener l'usager de la dépendance impie à la dépendance admise, comme nous l'avons évoqué plus haut.

En fait, l'objectif d'autonomie devrait se traduire concrètement pour l'usager par la perte du pouvoir de l'assistant sur lui. L'autonomie pourrait ainsi être définie comme la capacité à faire un choix libre et conscient de ses propres dépendances, et l'aptitude à repérer ses propres limites. Or, quelle est la nature de la majorité des systèmes de prise en charge ? Nous pouvons les situer dans un tableau dont l'abscisse représente le pouvoir de l'usager et l'ordonnée le pouvoir du preneur en charge :



Je prétends, après avoir examiné vingt-cinq projets éducatifs différents à Genève, que le système actuel fluctue entre l'assistance et l'éducation, ce qui signifie la conservation du pouvoir de l'opérateur social sur un usager auquel il consent à donner quelques pouvoirs fixés contractuellement.

Il y a une difficulté certaine à accepter de perdre son pouvoir sur celui qui justifie l'action éducative, peut-être par crainte d'une remise en question de l'identité professionnelle, ou par peur d'une perte d'emploi, ou plus simplement par narcissisme. Il est si confortable de se sentir utile...

Aussi, le sujet qui par le "hasard" des circonstances devient pour la première fois assisté risque d'être suivi, poursuivi même dans son itinéraire par un "dossier" implicite et explicite lui interdisant la capacité d'autonomie, parce qu'il est considéré comme individu "à risque", suspecté de rechute, et finalement indirectement mais constamment contrôlé, donc dépendant. Dans cette perspective, le système d'assistance institutionnelle peut être considéré comme un réseau de dépendance se posant en alternative aux dépendances impies que le sujet a choisis de faire siennes, maintenant celui-ci dans une identité de déviant, d'ex-déviant ou de déviant potentiel. C'est dans ce sens que la prise en charge peut être profondément stigmatisante.

Plus précisément, il est intéressant de réfléchir sur ce que soutiennent certains projets éducatifs. D'ordinaire, la mise au travail du jeune délinquant est posée comme l'axe central d'une prise en charge dite réintégrative. Cette conception, certes logique, consiste en quelque sorte à mettre "la charue avant les boeufs". Elle évite consciemment d'éclairer le problème de la mise au travail par une analyse socio-politique. Vouloir faire du travail un moyen de réinsertion, elle en fait une finalité parasitant ses intentions premières.

Il s'agirait en premier lieu de réfléchir à la relation générale de la jeunesse au travail. L'impression qui tend à se dégager de plus en plus conduit à penser que les jeunes ne valent plus dans le travail, au contraire de certains de leurs aînés, une valeur primordiale de la vie. Ils n'en retiennent désormais plus que la nécessité vitale, et encore. Le travail – ne l'éludons pas – véhicule,

comme l'école, la famille et autres institutions de contrôle, une idéologie conservant les rapports de force, d'exploitation et de production. D'autant plus que peu nombreux sont ceux qui, privilégiés, osent prétendre se réaliser dans et à travers un travail qu'ils ont eu par ailleurs le loisir de choisir.

Jean Rousselet pose ainsi le problème : "Longtemps considérée comme un conflit individuel et passager, la difficulté d'insertion dans le monde du travail, à partir du moment où elle touche d'autres catégories sociales non-universitaires, traduit une impuissance collective à se conformer à des modèles adultes devenus imprévisibles" (1). Plus qu'une impuissance collective, nous devrions dire un non-désir collectif à se conformer, avec un potentiel d'action déplacé sur d'autres intérêts. En conséquence, un comportement, quel qu'il soit, s'en prenant à la valeur discutable du travail, conteste avant tout sa finalité, donc l'idéologie sous-jacente. C'est donc un tort de voir dans cette contestation un comportement anti-social, alors qu'il s'agit à l'évidence de la manifestation d'une force de changement.

Ainsi, réduire la non-appétence au travail, l'instabilité professionnelle à une déviance comportementale, à un délire caractériel, est une façon subtile d'ignorer – ou du moins de masquer – le fond du problème, celui d'une crise profonde des valeurs de notre civilisation. En fait les jeunes pour la plupart ne prennent pas position contre LE travail, mais contre CE travail.

En second lieu, il convient d'analyser le rapport concret de certains jeunes avec la mise en apprentissage. Aspirant à une réelle émancipation – l'adolescence oblige – à la fin de l'hétéronomie, à l'indépendance matérielle, le jeune peut se sentir infantilisé par la situation d'apprentissage. Apprendre un métier requiert de nombreuses connaissances prolongeant inévitablement la dépendance à une scolarité, à un maître. Autrement dit, alors que l'adolescent aspire profondément à la fin des servitudes, idéalise un statut de travailleur salarié, il réalise qu'il reste toujours considéré comme un écolier, qu'on le maintient dans des tâches subalternes, et qu'il gagne fort peu bien que faisant un travail comparable à d'autres salariés. Ce n'est donc pas par hasard s'il tente par divers moyens

1. ROUSSELET, J. – "Les jeunes face au travail". Revue Autrement, No 1, Seuil, Paris, 1975.

d'exprimer la puissance adulte par des comportements parfois caricoturaux. Vivre lors de ce passage difficile davantage la brimade que l'initiation, plus l'infantilisation que le passage au monde adulte peut aboutir à des modes d'ajustements transitoires, sorte de troubles réactionnels, tels que le délit, l'instabilité, le vagabondage, le repli sur soi, modes souvent perçus comme inappropriés par l'adulte qui dès lors pénalise.

Notre société, à l'inverse d'autres cultures, se saisit mal du problème de l'adolescence, prolongeant exagérément l'ambivalence enfant-adulte. Les jeunes délinquants, hounis le délit qui les caractérise, sont aussi et avant tout des adolescents. Ils ont droit à la considération autant que les autres. Il s'agit de poser pour eux comme pour tous les autres le problème en terme de réalisation de soi avant d'imposer des objectifs considérés à tort comme vitaux. Or, les foyers – souvent dénommés foyers de jeunes travailleurs ou foyers de semi-liberté – n'entrevoient la réalisation de soi qu'au travers du travail, ou presque. Plus encore, ces institutions exigent à l'ordinaire une pension pour le gîte et le couvert, devant être payée, du moins en partie, par les jeunes eux-mêmes. Cette exigence étant posée, il convient donc de travailler dans les plus brefs délais. Et c'est le cercle vicieux reléguant la réalisation de soi dans le grand livre du souvenir.

On dit qu'il ne faut pas tirer sur la plante pour la faire passer. La mise au travail comme premier objectif de prise en charge nous apparaît comme un faux pari, même s'il y a là un moyen privilégié de réinsertion sociale. Si cet objectif est concevable dans un deuxième temps, il importe que l'on prenne un temps préalable suffisamment long pour permettre au jeune d'exprimer l'inexprimable, de vivre autre chose, pour dire enfin ce qui n'a jamais été entendu, pour crier le désespoir ou la dissidence, pour régier un contentieux. Faute de cela, l'usage de l'assistance risque de le rester fort longtemps, et la stigmatisation d'être une fois de plus consommée.

En conclusion, l'impression qui tend à se dégager de la majorité des projets éducatifs est que sous la nation d'aide, d'accompagnement, de sécurisation, de disponibilité, se profile l'idée plus "convenable" de réinsertion par le travail, plus rarement par la formation, et cela au travers d'une démarche que l'on veut indi-

vidualisée, concrétisée dans un "contrat" bipartite dans lequel une seule des parties peut être accusée de rupture ! Ce contrat signe la volonté de collectivisation, de normalisation par l'individualisation émise subtilement par l'institution de prise en charge. Il s'agit de faire prendre individuellement conscience à l'usager de la nécessité vitale de s'intégrer aux normes sociales. Il y a donc clairement une ambiguïté entre la prétention éducative visant le mieux-vivre soi-même et l'actualisation du projet axé sur le mieux-vivre pour les autres, comme si l'un découlait automatiquement de l'autre. Cette ambiguïté se retrouve chez l'éducateur qui cherche constamment à se situer entre une fonction thérapeutique, relationnelle, et une fonction de régulation et de contrôle social. Le concept de réinsertion à tout prix devient ainsi la seule garantie mythifiée de l'équilibre personnel. Rien n'est moins sûr.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AICHHORN, A. — Jeunesse à l'abandon, Privat, Toulouse, 1973.
- BARRAU, P. — L'éducateur d'enfants et d'adolescents inadaptés : sa formation, ses fonctions, Libr. A. Colln, Ed. Bourrellier, Paris, 1972.
- BELPAIRE, F. — "Réactions de transferts et perception de la société chez le jeune délinquant", Revue canadienne de criminologie, Vol. VI, No 1, 1964.
- DURKHEIM, E. — De la division du travail social, Paris, PUF, 1960.
- Entratians avec neuf adolescent(e)s : Nous voyageons à incognito, Coll. Contre les murs, Ed. d'En Bas, Lausanne, 1980.
- GENG, J.M. — Mauvaises pensées d'un travailleur social, Coll. Points, Seuil, 1977.
- Groupe information Vennes — L'antichambre de la table, Coll. Contre les murs, Ed. d'En Bas, Lausanne, 1978.
- GUINDON, J. — Les étapes de la rééducation, Coll. Pédagogie psychosociale, Fleurus, Paris, 1971.

- HONNEGER, A. — La redresse, Ed. d'En Bas, Lausanne, 1976.
- LANG, J.L. — Rééducation en externat, Editions sociales françaises, Paris, 1971.
- MAILLOUX, N. — Jeunes sans dialogue, Coll. Pédagogie psychosociale, Fleurus, Paris, 1971.
- PINGEON, D., BURDET, A. — Etude de la surface d'assistance institutionnelle pour handicapés sociaux à Genève et analyse des projets éducatifs, recherche en cours, polycopié, FPSE, Secteur Education spéciale, Université de Genève, 1980.
- PINGEON, D. — "La dépendance comme alternative à la dépendance", Les Cahiers du GREAF, No 3, Bienne, novembre 1980.
- ROUSSELET, J. — "Les jeunes face au travail", Revue Autrement, No 1 : Jeunesses en rupture, dupes ou prophètes, diffusion Le Seuil, Paris, 1975.
- SCHLEMMER, F., CONSTANT, N. — L'enfant placé, Lynx, Nyon, 1972.
- SOULE, M., NOEL, J. — "Le grand renfermement des enfants dits cas sociaux ou malade dans la bienfaisance", La Psychiatrie de l'enfant, Vol. XIV, Fasc. 2, PUF, Paris, 1971.

Deuxième partie

AVANT-PROPOS A UNE OUVERTURE VERS D'AUTRES STRATEGIES

AVANT-PROPOS A UNE OUVERTURE VERS D'AUTRES STRATEGIES

"Mais ils sont arrivés bordés d'intolérances pour chasser en apôtres d'autres intolérances."

Jacques Breil

L'exposition des stigmates en dix tableaux est sans doute apparue comme une forme de procès dont la plaidoirie se teinte de pessimisme et les effets de manches d'atomismes. Quelques affirmations ont pu paraître sévères vis-à-vis de bon nombre de conceptions et de pratiques contemporaines, comme si la démarche avait consisté à opposer à des intolérances une autre forme d'intolérance.

Aussi est-il légitime, après avoir fait l'autopsie des processus de stigmatisation, de porter la réflexion sur des contre-stratégies se posant en alternatives aux pratiques précédemment dénoncées, encore que les lecteurs friands de recettes pourraient être déçus par cette deuxième partie.

Certains pourront à leur guise reléguer cette réflexion au tiroir de l'utopie ou de l'irréalisme : ceux-là mêmes qui ne font que reconduire cette résistance méprisante à toute idée nouvelle, consistant entre autres à assimiler l'utopie à l'idéalisme béat, au délire absurde, au désir irréalisable, à l'imaginaire-refuge.

Le sens en est autre ici, les développements qui sont suivis utilisent l'utopie comme instrument de travail visant au déblocage de l'imaginaire, l'utopie comme constituant de la création et de l'action.

Il s'agit bien là d'un outil indispensable en forme d'avant-propos pour faire face stratégiquement aux résistances des opérateurs sociaux à être des acteurs du changement, et pour donner la réplique aux intolérances portées sur des individus dont le qualificatif est la différence. Autrement dit, c'est l'utilisation permanente dans la grammaire quotidienne du conditionnel, du possible,

la conjugaison d'un possible et de certaines conditions. Loin d'être une projection idéale dans l'avenir, c'est la concrétisation des possibles émergeant de l'idéologie présente.

Ce qui va suivre vise donc à la fois la transformation délibérée de l'institution pour le bien de l'individu, et à la fois la transformation de l'individu pour le bien de l'institution. C'est dans ce mouvement dialectique, et non pas dans l'un des termes seulement, que pourrait s'insérer un espoir de changement. Dans ce sens, l'utopie en revient à une démarche militante qui bâtit des stratégies pour transformer les mentalités, et pour ériger activement des espaces nouveaux d'expression.

Première idée-force : IL FAUT RECONSIDERER LA JUVENILITE

La juvénilité, par définition, passe. Elle est une étape transitaire entre la dépendance de l'enfance et la responsabilisation de l'adulte. C'est par cette nature éphémère que le délit de cet âge prend une signification particulière, qu'il se situe entre la fête générée par l'irresponsabilité protégée, et la quête fondamentale d'identité passant par le chemin de la transgression du normatif. Le délit est normal dans la seule période autorisant l'extravagance. Il y a quelque chose de cathartique dans la transgression, comme si l'adolescent libérait le poids de l'enfance par la responsabilité du passage à l'acte, comme s'il auto-construisait le rite initiatique délaissé par sa société, annonçant lui-même, abandonné à lui-même, son propre changement.

A partir de cette considération, la transgression est fonction socialisante. Certains actes délictueux, certains passages à l'acte prescrits doivent être vus comme les constituants d'un processus normal de développement et de transformation. S'opposer à une norme de conduite, transgresser l'inscrit, réactualiser le non afin de mesurer la réaction sociale est vraisemblablement la condition primordiale à l'autonomisation.

Nous avons évoqué précédemment l'importance de la délinquance cachée. Il faut y voir d'abord et avant tout un épiphénomène signifiant d'un apprentissage indispensable pour la majorité des adolescents, n'aboutissant que pour une minorité d'entre eux à une délinquance officialisée et stigmatisée.

A l'évidence, les agents de régulation sociale (médecins-juges, policiers-juges, éducateurs-juges, juges-juges...) transforment ce qui n'était que délinquance cachée et normale en délinquance visible et anormale, ce qui n'était que rite initiatique en rite discriminatif, ce qui n'était que fête en drame, ce qui n'était que catharsis en pathologie.

La réaction sociale est donc généralement amplificatrice de ce qui aurait pu rester sous lendemain. Elle aurait donc un effet aggravant. Il faut en tirer les conséquences qui s'imposent. Si la tendance coutumière est à l'amplification et à la cristallisation du phénomène, il n'est pas interdit de penser qu'un autre type de réaction sociale, ayant intériorisé les signifiants des processus de socialisation, pourrait avoir un effet atténuant. Il est probable qu'en ne dramatisant pas le délit juvénile, qu'en apportant plus de souplesse et de tolérance dans le système, qu'en ne réprimant pas — pourquoi pas ? — les délits communs avant dix-huit ans par exemple (ce qui ne signifie pas l'absence de réparations), qu'en concentrant la réflexion sur la sociopathie endémique et l'effort sur les conditions de vie, les prisons abriteraient moins de délinquants adultes, alors que la réponse actuelle, répressive et stigmatisante, ne peut qu'engendrer un rapport de force inévitable et inviter le jeune contrevenant à la récidive.

En bref, flirter avec la transgression, rechercher le plaisir de l'interdit, s'initier à la norme par son rejet constituent à l'évidence un paramètre important de socialisation qui est dramatiquement récupéré dans le sens d'une connotation tragique : la délinquance réduite à la fatalité.

Deuxième idée-force : A LA CLASSIFICATION, IL FAUT OPPOSER L'ANTI-CLASSIFICATION

Nous avons vu en quoi les classifications en revenaient à figer des individus, à les enfermer dans des caractéristiques la plupart du temps mortifères, parce que définissant des catégories par le biais de la négativité, les emprisonnant dans un fatalisme irréductible, les fixant dans une représentation irrémédiable, au mépris de la mouvance et du dynamisme des destinées humaines.

Une attitude constructive et "positive" est de partir à l'inverse

du concept d'anticlassification défini par David Cooper (1).

L'anticlassification est une autre façon de comprendre les comportements. Elle vise à reconnaître les différences, au contraire de la classification qui constitue des entités et les hiérarchise entre elles à partir de critères manichéens, le bien et le mal, le sain et le malade, l'handicapé et le non handicapé, l'adopté et l'inadopté.

Opposer l'anticlassification à la classification, c'est se mobiliser contre le contrôle social en acceptant sans conditions que les individus ont le droit et le devoir d'exprimer leurs différences, hors de toute barrière, de toute limitation, hors de tout compartiment. C'est la reconnaissance d'une dynamique humaine, d'une mouvance qui ne peut être reclus à un moment de son histoire dans une classe définitive, mais qui au contraire se déplace, se meut selon la qualité des interactions avec son environnement.

En d'autres termes, c'est le refus d'une perspective qui s'approprie les comportements humains en valorisant ceux qui correspondent à une certaine idéologie de productivité et en dépréciant ceux qui émergent du désir et de la création. Mais il faut bien comprendre que si la pratique actuelle n'est pas anticlassificatoire, c'est qu'elle refuse le mouvement, donc la vulnérabilité, et qu'elle cautionne le fixisme, donc l'imperméabilité. Elle exclut la transformation créatrice, le besoin d'agir pour évoluer, le dépassement individuel, parce que ce sont des dimensions éminemment incontrôlables. Au contraire, elle prône le conformisme béat, le besoin de capotiser l'imposé, la constance du comportement, parce que ce sont des dimensions éminemment contrôlables.

Les pratiques classificatoires optent donc pour la sécurité — non celle des classifiés mais celle des classificateurs — et rejettent le risque, la prise de risque, seules conditions du changement. L'anticlassification est donc bien l'une des conditions primordiales de la non-stigmatisation.

1. COOPER, D. — Le langage de la folie, Seuil, Paris, 1978.

Troisième idée-force :

L'INTERDISCIPLINARITÉ PASSE PAR LA RÉVISION DES ATTITUDES

Nous avons démontré précédemment que, malgré la volonté théorique de fonder la prise en charge sur un fonctionnement interdisciplinaire, de nombreuses stratégies de défense révélaient la rivalité, la crainte de dépossession et l'appropriation. Ce constat ne suffirait pas si nous ne tentions d'imaginer les contre-stratégies indispensables à l'interdisciplinarité, permettant à une équipe de travailler réellement ensemble, avec une logique commune et reconnue.

En premier lieu, et comme condition première, il faut que les opérateurs sociaux parviennent à une reconnaissance formulée des difficultés, qu'elles soient individuelles ou groupales, qu'elles s'expriment au travers d'un réseau de communication bancal ou par des attitudes parasites. Il n'y a rien de dévalorisant dans une telle reconnaissance, d'autant que ce type de formulation est plus souvent libérateur que destructeur.

Deuxièmement, il importe que les identités professionnelles soient clairement définies, afin de clarifier les spécificités à chaque profession et surtout d'utiliser constructivement les zones d'intersection et de chevauchement, plus dans le sens de la collaboration, voire de la coalition, que celui de la rivalité et de la compétition.

Troisièmement, il convient de donner enfin et concrètement la parole aux usagers qui, de fait, et en filigrane des difficultés de l'équipe, reproduisent les mêmes stratégies réactionnelles. En vérité, plus les difficultés de l'équipe sont conséquentes et non résolues, plus les usagers sont étrangement absents du débat et des objectifs éducatifs.

Quatrièmement, le projet éducatif doit être clarifié, ce qui sous-tend la recherche permanente d'objectifs convergents, minimum vital irréalisable si les concepts sous-jacents, les thèses fondamentales, les valeurs véhiculées ne sont pas lucidement énoncés et analysés. Dans cette perspective, il faut créer une volonté de démystifier ces chapelles qui par leur fonctionnement sectaire n'aboutissent qu'à donner plus de pouvoir à leurs prêtres, leurs gourous, leurs disciples et leurs initiés, mais qui par leurs réductionnismes

fonatiques ne rendent jamais compte de la complexité des destinées et des itinéraires humains.

Cinquièmement, on ne peut parvenir à une collaboration effective au travers de rapports pervers de rivalité, mais par une considération réelle des diverses professions engorgées. De plus, comme le disait Makorenko, plus on estime l'autre, plus on doit exiger de lui. Le respect et la considération ne sont pas inconditionnels, ils ne sont pas simplement de la tolérance ou de la compassion béate, ils impliquent que les exigences réciproques soient formulées autant que nécessaire et constamment réactualisées.

Enfin, le développement d'une perspective interdisciplinaire suppose non seulement un travail commun et cohérent, mais doit permettre à chaque professionnel — et c'est aussi un problème de formation — de développer à l'intérieur de sa propre discipline une réflexion plus globale, inspirée des disciplines diverses qui abordent le champ social. C'est de fait construire une préoccupation interdisciplinaire dans et à partir de sa propre discipline.

En bref, et sous ces conditions, il devient pertinent de songer à un passage progressif du mythe de l'interdisciplinarité à sa réalité; encore qu'il faille être très attentif au fait que de nombreuses collaborations peuvent passer par un nivellement des compétences, obnubilées par la recherche d'un terrain commun, d'un consensus conceptuel. Néanmoins, la confrontation bien gérée ne peut être que constructive, constitutive d'une logique cohérente, ne menaçant pas les identités individuelles mais les renforçant.

Quatrième idée-force :

CONSTRUIRE DES STRATEGIES MILITANTES ET DEVELOPPER DES DISPOSITIONS CRITIQUES, TEL DEVRAIT ETRE LE SENS PREMIER D'UNE FORMATION

Après avoir émis l'idée que les centres de formation au travail social sont les lieux privilégiés pour rompre — du moins partiellement — avec le syndrome d'appropriation, il faut dire qu'à l'inverse ils peuvent très bien le construire de toute pièce. Ce serait en effet une illusion de croire que les centres de formation sont par définition au clair sur les objectifs qu'ils poursuivent. Tant que ces lieux privilégieront dans leur conception la formation de la personne comme garante de la compétence professionnelle —

"il faut travailler sur la personne, avec sa personne" —, tant qu'ils entretiendront l'illusion groupale chez des candidats au travail social qui n'ont pas eu le loisir de se choisir — "pour se bien former, il faut bien s'aimer" —, tant que ces lieux feront de leur plan de formation une juxtaposition de disciplines constituées, tant qu'ils enfermeront les candidats dans un rapport de pseudo-négociation, il y aura peu d'espoir de voir les futurs opérateurs sociaux pratiquer autrement que dans des ghettos d'assistance, avec pour seule politisation un corporatisme exacerbé, et consentant éventuellement, pour se déculpabiliser, une collaboration polie et opportuniste avec d'autres professionnels.

Pour faire contrepoids à ce syndrome d'appropriation acquis en bonne partie au travers du processus de formation, il faudrait que les formateurs parviennent à harmoniser les programmes de formation et à clarifier les spécificités et les intersections relevant de chacune des professions concernées par le travail social. Il conviendrait également de concevoir le perfectionnement et la promotion non seulement comme un droit — ce qui n'est d'ailleurs pas toujours une évidence — mais comme une nécessité intériorisée, se réalisant dans des programmes de formation continue regroupant non seulement les travailleurs sociaux mais tous les spécialistes concernés par la prévention, la détection, la prise en charge et la post-cure.

Enfin il faudrait constituer des contenus, des méthodologies et des recherches qui permettraient, tant aux étudiants en formation de base qu'aux praticiens en perfectionnement :

- de réviser leurs habitudes antérieures leur faisant croire à des compétences univoques,
- de développer une vision globale face à chaque problématique en bâtissant, répétons-le, une préoccupation pluridisciplinaire au sein de leur propre discipline, tant en apprenant à fonctionner de manière interdisciplinaire,
- d'apprendre à se conformer à la réalité de chaque cas en refusant de s'enfermer dans un schémotisme rigide conduisant à la "classification" de l'individu,
- de travailler à l'unité de l'action, menant tout naturellement à une utilisation moins excessive de praticiens multiples sur un même individu et dans un même temps,
- de conserver une souplesse suffisante permettant de remettre

constamment en question les modalités d'approche et d'analyse,

- d'apprendre un langage commun avec une redéfinition constante de ce que chacun met derrière les mots qu'il utilise, et une vérification des thèses sous-jacentes à chaque acteur,
- d'imaginer que le mieux-être de l'individu ne passe pas forcément par le réapprentissage de la conformité,
- de se demander en quoi des pratiques, si elles se fondent sur un désir de toute-puissance, sur une appropriation du pouvoir, en affirmant des certitudes définitives, sont à la fois réductrices, et aliénantes,
- de développer des dispositions critiques sur sa propre pratique sans constamment déplacer son malaise sur des boucs émissaires,
- d'apprendre surtout à construire des stratégies militantes en vue de transformer les structures et les mentalités.

Cinquième idée-force :

L'EXPRESSION EST LA SEULE ALTERNATIVE A LA REPRESSION

Malgré l'idée d'une réponse sociale plus adéquate qui permet de faire l'impasse sur des comportements juvéniles de transgression, malgré ce constat que la délinquance non interpellée tend à s'atténuer normalement vers la fin de l'adolescence, il n'en restera pas moins et toujours quelques jeunes délinquants que leur contexte met dans une situation de difficulté permanente et destructrice. Ceux-là doivent pouvoir bénéficier d'une structure d'aide, non répressive, d'une conception différente de prise en charge.

Dans ce sens, et pour répondre à l'ici et maintenant, l'expression constitue la seule alternative à la répression (réelle ou déguisée). Les récidives fréquentes, l'escalade de la violence, l'enfermement dans le non-dit ne pourraient qu'augmenter tant que l'on ne permettrait pas au jeune délinquant en institution de manifester, autrement que par le délit, sa quête d'identité, tant qu'on ne concevra pas des lieux ouverts où il pourra exprimer sans retenue ses problèmes existentiels, évoquer en d'autres termes ses désirs. La renaissance d'un corps mortifié et d'un langage censuré par l'institutionnalisation dans le sens d'un corps vivant et d'un langage reconnu ne peut se concevoir que s'il existe un espace transitoire d'expression totale. Le discours du jeune délinquant, même s'il paraît manquer, sinon de pudeur, du moins de retenue, est fort de signi-

fication, d'interpellation et de perspective de changement radical. Nous sommes conditionnés à le refuser, à éluder son contenu, parce qu'il nous menace, parce qu'il dit souvent à haute et intelligible voix ce que nous pensons tout bas. La réduction hâtive de la délinquance, par réflexe défensif, à une problématique psychopathologique trahit bien notre inclination à dénier chez l'autre la qualité de son discours.

C'est pourquoi, faire sauter les barreaux de la mise à l'écart, abattre les murs de l'intolérance et supprimer les barbelés du silence régrégatif est la seule disposition permettant d'éviter aux enfants du béton de se déchirer. C'est transformer le cri du silence en parole reconnue.

Les opérateurs sociaux sont-ils disposés à prendre le temps nécessaire pour que l'inexprimable s'exprime, ou vont-ils continuer à croire que la normalisation ne peut passer que par la contrainte, même si celle-ci est déguisée en auto-répression contractuelle ? Et davantage, est-il légitime de persévérer dans cet aveuglement faisant de la normalisation le seul objectif de la rééducation ?

Sixième idée-force :

IL EST PEUT-ÊTRE TEMPS DE PARLER D'ANTI-EDUCATION

Nous avons montré que le modèle rééducatif dominant est fondé exclusivement sur le concept de normalisation. Autrement dit, issue de la stigmatisation pour développer son pouvoir sur l'usager, la rééducation distille sa pratique au travers de la banalisation : le rééducable a transgressé la norme, c'est par la norme qu'il revlendra dans le rang des conformes. Cela nous conduit à réfléchir quelque peu à "l'éducation spéciale", appellation contrôlée qui n'a de spécial que l'espace de réclusion dans lequel elle opère. La banalisation dans ce contexte — peut-être devrions-nous dire la banalisation stigmatisante — est la référence exclusive au modèle éducatif normal pour éduquer spécialement. Q'y a-t-il donc de spécial dans ce processus, si ce n'est quelques instruments que l'on croit mieux adaptés, un rythme ralenti géré par des professionnels dont la patience, apparemment généreuse, est une patience de fonction, donc de désresponsabilisation ?

Par ailleurs, la référence inévitable étant l'éducation normale, on

en arrive inévitablement à hypertrophier la différence, non à la reconnaître, voire à la valoriser. Un système normatif exclusif ne peut que confirmer l'exclusion, d'autant que bon nombre d'opérateurs sociaux ont hérité de cette tendance infantilisante à se penser, à se voir, à se manifester dans la fonction moulante de maître-modèle, de père-modèle, d'adulte-modèle.

Faisant jouer le sens des mots, il est peut-être temps de parler d'anti-éducation, posant l'éducation spéciale non pas comme une branche de l'éducation normale, un mimétisme du modèle traditionnel, mais comme une démarche de nature totalement différente, totalement nouvelle, échappant et surtout rompant avec cette dialectique banalisation-stigmatisation. Ne voulant plus être une pratique particulière imitant et transposant les concepts issus de la pratique générale de l'éducation, elle rechercherait une approche et une considération nouvelles de la différence, elle parlerait non pas du drame de la différence mais de son éclosion, elle travaillerait non contre la transgression, mais avec elle, non contre mais avec la différence.

En effet, une pratique alimentée par la ségrégation, utilisant le normal comme référentiel ne peut que produire l'édiec, puisqu'elle élude la signification de la déviance. Au contraire, une anti-éducation, donc une éducation intégrative, rompt les processus de stigmatisation et de banalisation en refusant la normalisation et l'objectif illusoire d'assimilation, en visant essentiellement à l'acceptation et à la confrontation de la culture exprimée au travers de la déviance.

Plus précisément, le jeune délinquant possède la plupart du temps les mêmes potentialités, les mêmes instruments que les conformes. Il ne fait rien d'autre que de développer un projet différent, au travers d'une stratégie de vie lui permettant de survivre au subjectivement invivable. Dès lors, que lui manque-t-il éducativement sinon la possibilité de développer des compétences pour dévier "intelligemment" la structure, en d'autres termes à utiliser la structure précisément pour satisfaire à ses besoins fondamentaux sans se trouver handicapé social ?

L'éducation spéciale, si elle s'achemine vers le concept d'anti-éducation, devrait donc permettre au déviant de développer des stratégies et des compétences de transgression "socialisée" (dont

le militantisme est une forme subtile).

Anti-éduquer, c'est autotiser et affiner l'expression de la compétence à la déviance, c'est jouer sur les variations admises autour de la norme, c'est renforcer l'apprentissage de stratégies conduisant à l'expression de sa différence sans pour autant être enfermé ou assisté.

EN GUISE DE CONCLUSION PROVISOIRE

Je voudrais souligner au terme de ce travail que cette réflexion n'a pas la prétention de couvrir l'ensemble du problème de la délinquance juvénile. Certaines dimensions sont complémentaires, d'autres redondantes, d'autres enfin en opposition aux nombreuses études écrites sur ce sujet. J'ai simplement voulu insister sur certains aspects que, subjectivement, je tiens pour fondamentaux. J'ai à certains moments distillé une critique acerbe sur des pratiques que je considère comme profondément stigmatisantes. A d'autres moments, j'ai fait contrepoids à l'intolérance en prenant des positions que certains taxeront d'idéalisme, voire de naïveté. Peu importe si l'idéalisme et la naïveté peuvent ouvrir une brèche dans l'immobilisme et conduire à des perspectives de transformation conséquentes. Pour le moins, le débat est ouvert.

Mais surtout il ressort que l'aspiration au changement, à une transformation des rapports sociaux nécessite une démarche engagée et militante s'orientant dans un premier temps vers une sensibilisation et une responsabilisation de tous les porteurs du travail dans le champ social, incluant les usagers. Bien sûr que la difficulté majeure est d'avoir prise sur un système à qui la délinquance sert. Elle sert politiquement et idéologiquement tant aux partisans d'un changement social qu'à ceux qui soutiennent qu'elle est le reflet d'une structure trop punitrice. Il faut sans relâche démonter publiquement les mécanismes sociologiques et politiques générateurs de délinquance et justifiant un certain nombre d'institutions ségrégatives.

Réviser l'écologie et l'organisation sociale, c'est non seulement lutter contre l'écocide auquel passivement nous assistons, c'est se battre pour une autre conception de l'environnement et des conditions de vie. C'est aussi et surtout, ici et maintenant, reconstituer les structures communautaires de base, au niveau des quartiers, incluant, au-delà de la cellule familiale nucléaire, tous les membres constitutifs de la structure sociale large : les adultes, les enfants, les vieillards, les malades, les handicapés, etc... confrontés dans

une structure originelle redécouverte, impliquant une auto-prise en charge grâce à une hétéro-prise en considération.

Le changement dans la pratique de l'aide sociale est aujourd'hui possible, mais il ne passe ni par la bonne volonté, ni par le vedettariat, ni par la promotion d'une nouvelle mode. Il nécessite la conviction profonde que la désinstitutionnalisation n'est pas un mythe, mais un mouvement irrénédiable pour lequel il s'agit maintenant de travailler.

Détruire les espaces de mort et réinventer les lieux de vie, c'est "TENTER LE POSSIBLE" (1).

1. CARUGATI, F., EMILIANI, F., PAUMONARI, A. — Tenter le possible. Une expérience de socialisation d'adolescents, Coll. Exploration, Alternative pour la recherche éducationnelle, Peter Lang, Beme, 1981.